

ÉDITION SPÉCIALE

Bilan de
mi-mandat



Sommaire

Édito de Mme le maire	3
Bienvenue	3
► ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	5
Des investissements massifs pour le réseau d'eau	5
Les compétences et l'intercommunalité : l'eau potable bientôt transférée ?	6
Projet de protection contre les inondations dans la plaine de Névache	7
Plus de prévention à Névache ..	8
La protection du hameau de Sallé bientôt effective	8
Nouveaux points de compostage : votre bio-seau gratuit !	9
L'extinction de l'éclairage public devenue une réalité en milieu de nuit	9
Agriculture : des groupes de travail lancés mais sans suite pour l'instant	10
Vers un coup d'accélérateur sur les rénovations énergétiques ?	10
Plus de place pour les mobilités douces dans toute la vallée ...	11
Névache intégré au réseau de transport Altigo	12
Un travail progressif pour intégrer des parcelles sans propriétaire connu dans le patrimoine communal	12
► DÉFI DÉMOCRATIQUE	13
Référents de quartier, une idée qui n'a pas aboutie	14
Le Cabadon, l'illustration d'initiatives citoyennes soutenues par la commune	14

Ainsi naquit Annevasca	15
www.nevache.fr séduit de + en +	15
Un conseil municipal organisé en 11 délégations et commissions co-animées	15
Conseils 2024	15
► VIE COMMUNALE	16
Du temps et de l'argent investis pour nos pâturages	17
Historique et avancées pour l'implantation de la nouvelle mairie	18
Une gestion des flux touristiques qui redonne de l'air et de l'espace aux habitants ..	19
Soutien à l'activité saisonnière	19
Un long chemin pour favoriser le logement à l'année	20
La sauvegarde du patrimoine s'organise	21
Réflexion sur les cimetières de notre commune	23
Plus de cohésion dans les effectifs et avec nos partenaires ...	24
Accompagner les changements de génération dans les équipes	24
Favoriser l'échange et professionnaliser la gestion des Ressources Humaines	26
► ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	27
Des citoyens qui mettent du cœur à l'ouvrage	28
Des initiatives individuelles pour le bien-être à Névache	29
Associations, n'hésitez pas à nous solliciter pour diffuser vos infos' !	29
Le point de rencontre incontournable des jeunes	29
Une cour plus joueuse et une cantine plus silencieuse	30
Au chevet des associations né-	

vachaises mais pas que	30
Appel aux bonnes volontés pour plus de lien entre les assos' ! ..	30
Les festivités et commémorations, ou l'occasion de faire se rencontrer les générations	31
Spectacles, expositions, festivals rythment la vie de Névache ...	32
► TOURISME	34
Projet d'aménagement pour canaliser la fréquentation en Vallée Étroite	35
Natura 2000, une expertise bienvenue pour comprendre et agir sur la gestion de la fréquentation touristique	36
Des flux touristiques mieux maîtrisés malgré un système à améliorer	38
Gestion des camping-cars : des actions déjà entreprises mais beaucoup reste à faire	39
Moult bonnes énergies pour l'entretien des sentiers et secteurs d'escalade	40
Rendez-vous le 9 juillet pour le col de l'Échelle réservé !	41
Une gestion du domaine nordique repensée	42
La commune aux côtés de l'OTHV	43
En bref : travaux et projet	43

Comprendre les couleurs utilisées au fil du journal : en dessous de chaque titre d'article, vous retrouverez des phrases débutant par une flèche ► : il s'agit des promesses de campagne faites en 2020 et que nous avons alors classées comme suit :

 **Agir**

 **Réfléchir**

 **Collaborer**

Édito

Nous voilà à un peu plus du mi-mandat et il est temps de faire un bilan.

Cette gazette y est consacrée en plus de vous informer des réalisations de l'année. Et alors où en sommes-nous ? Du programme, la quasi-totalité des dossiers a été abordée à des degrés divers ; degrés qui dépendent de l'actualité de la commune autant que de l'investissement du conseil. Des dossiers comme le lotissement ont pris de l'envergure au regard de ce que nous avons envisagé, en raison de l'application de la loi climat et résilience de 2021 qui s'est accélérée. Malgré tout, cela veut dire que l'objectif de l'équipe d'avoir un programme électoral resserré pour pouvoir le respecter est tenu. Nous continuerons donc dans cette voie et celle du dialogue, valeur chère à l'équipe et au cœur de son action. Ce travail est laborieux et de longue haleine. Chacun des conseillers et adjoints, avec l'aide des services s'y est attelé et je voudrais les en remercier ici. C'est grâce à ce travail d'équipe que nous pouvons présenter ce bilan de mi-mandat.

« Environnement et transition énergétique », « Défis démocratique », « Vie communale », « Économie sociale et solidaire », « Tourisme » ; nous avons minutieusement passé en revue l'intégralité des promesses de campagne pour nous retourner sur le travail effectué tout en nous projetant sur ce qu'il reste à accomplir.

Cette édition 2024 d'Annevasca aura été plus tardive que de coutume, mais elle est aussi plus fournie, en souhaitant continuer à détailler les réalisations de l'année précédente en plus de revenir sur toutes les réalisations depuis 2020.

Au fil de ces pages, vous constaterez plus que jamais que le mieux vivre ensemble à Névache ne repose heureusement pas que sur le conseil municipal. C'est grâce à l'implication de tous ; citoyens, bénévoles, travailleurs, associations, volontaires... que les projets prennent vie, les réalisations aboutissent, la vie de village se perpétue et de bons moments voient le jour. C'est l'exemple même de la photo en couverture de ce journal, un instant capturé lors de l'« initiation aux gestes de premiers secours », ou comment apprendre à sauver des vies tout en passant du bon temps entre villageois. Une belle initiative des sapeurs-pompiers de Névache en guise d'entrée d'un bon « Croc Névachais » préparé avec le concours de Névascanim' et l'association loisirs Névache.

Nous nous souhaitons que ce genre de bonnes idées essaiment pour l'avenir. Bonne lecture !

Claudine
Chrétien & l'ensemble du
conseil municipal

Bienvenue

Cette année voit un grand changement dans les services techniques avec le départ de **Gilles Peythieu** après presque 40 années au service de la commune. Nous le remercions tous pour le travail accompli pour la collectivité, le bien commun. C'est une équipe renouvelée avec l'arrivée de **Nicolas Janet** qui va désormais œuvrer sur la commune dans le service dont **Sébastien Spinardi** devient responsable.

L'année 2023 a vu la disparition de plusieurs de nos aînés névachais : Gabrielle Faure-Brac, Adrien Vachet et Francis Donzel. Des pages de mémoire qui se tournent, tout comme plus récemment Paulette, figure emblématique de Fontcouverte qui vient de nous quitter. Enfin, une pensée à Aimée Bouteille qui s'en est allée en 2023 et qui était la doyenne de Névache. Autant de mains qui ont construit le village et qui nous l'ont légué.

Ce message de bienvenu s'adresse bien entendu également aux **3 nouveaux nés en 2023** :

- **Constance**, chez Manon Lissa et Maxime Dias
- **Ewan**, chez Jérôme et Padrig Feunten
- **Jaya** Chez Eugénie Léoncini et Sébastien Spinardi

Enfin, félicitations également aux **jeunes mariés** (depuis mai 2023) : **Antoine Marnat et Lucile Boust**. Bienvenue et longue vie aussi aux nouveaux commerces sur la commune :

- Le restaurant « **La Luge à Foin** » à Roubion,
- La librairie « **La page Clarée** » à Ville-Basse.



Environnement et transition énergétique

Sous thèmes abordés dans ce chapitre :
l'eau, les risques naturels, énergies et déchets, transports et agriculture

Des investissements massifs pour le réseau d'eau



► Poursuivre le programme (imposé par l'État) mis en place pour la protection des captages et l'amélioration du réseau

Depuis 4 ans la commune s'est engagée dans une politique forte de mise à niveau de son réseau d'eau potable. Et ça ne fait que commencer !

DÉJÀ DE NOMBREUX TRAVAUX RÉALISÉS...

Pour financer une partie des travaux, la commune a procédé à la modification de la facturation qui n'avait pas évolué depuis les années 90. L'enjeu : entrer dans le cadre permettant à la commune de bénéficier de nombreuses aides publiques sans lesquelles il nous serait impossible de rénover un réseau d'eau considéré comme vétuste. Modernisation que nous avons plus que jamais enclenchée, en parallèle de dépenses toujours nombreuses pour réparer les fuites :

- Changement de l'ancienne canalisation devant le Bon Coin, avec l'installation d'une chambre de captage et réducteur de pression tout en préparant la réfection complète des canalisations du hameau du Cros (26 342.93 € HT).
- Mise en place des périmètres de protection du captage du Mélézet, pour un coût estimé à 53 124 € dont 22 135 € à charge de la Commune
- Mise en place des compteurs d'eau sur des fontaines ainsi que des capteurs de fuites sur le réseau et des compteurs directionnels.
- Réalisation d'un diagnostic complet pour mieux planifier la rénovation du réseau, ayant débouché sur la réparation de nombreuses fuites et la mise en place d'une sectorisation permanente avec rapport sur un logiciel spécifique.



Les travaux sur le réseau d'eau du Cros ont repris en avril 2024.

MAIS BEAUCOUP RESTE À FAIRE SUR UN RÉSEAU D'EAU VIEILLISSANT

Le renouvellement des vieilles canalisations du hameau du Cros a débuté le 1er septembre 2023, avant d'être interrompu rapidement pour cause d'analyses complémentaires à effectuer sur l'ancien réseau. Il a été jugé plus prudent de reprendre ce chantier une fois l'hiver passé, en avril : l'objet de ce chantier est le remplacement de la conduite d'eau, le changement de bouches à clef et la mise en place de pare-gel. Pour couvrir le montant des travaux estimé à 316 000 € TTC, des subventions pour un montant de 211 200 € ont été obtenues de l'État, du département et de l'agence de l'eau. Devant l'ampleur du chantier, une route provisoire d'accès au sommet du hameau a été mise en place et nous remercions à la fois les propriétaires fonciers ayant autorisé son passage et les résidents du Cros pour leur compréhension face aux gênes occasionnées.

Une fois cela fait, on remettra le couvert pour le réseau de Ville-Haute, des travaux qui s'annoncent plus impactant au regard de la taille de ce hameau et de ses contraintes. Particulièrement impactés en période de tension sur le réseau d'eau (sécheresse ou fort taux d'occupation du village), les 2 points hauts du hameau (Le Clot et la Cime de Ville) vont en effet bénéficier d'une pompe de relevage chacun qui pèseront pour bonne part dans la facture des travaux estimée à ce stade à 1,5 million d'euros.

Tous ces travaux anticipent la future installation de compteurs d'eau individuels, condition qui semble indispensable avant le probable transfert obligé par la loi de la compétence eau à une structure inter-communale à l'horizon 2026.

La protection du captage du Mélézet, une des nombreuses réalisations sur le réseau d'eau depuis 2020.



Les compétences et l'intercommunalité : l'eau potable bientôt transférée ?



► Anticiper sur le potentiel transfert de la compétence à la CCB à l'horizon 2026 et ses conséquences

L'intercommunalité a des compétences qui lui sont propres et des compétences qui lui ont été transférées des communes. D'autres suivront vraisemblablement dans les années à venir : faisons le point sur ces transferts de compétences.

La compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) lui est propre. Cela veut dire que toutes les charges correspondant à cette compétence sont prises en charge par l'intercommunalité et ne font pas l'objet de mouvements de crédits entre la commune et la communauté de communes. C'est le cas également de l'assainissement. Ainsi lorsque vous recevez une facture d'eau (2 fois par an) une partie concerne l'eau qui pour le moment est gérée par la commune et l'autre partie (la plus importante) concerne l'assainissement qui revient à la CCB.

D'autres compétences qui appartiennent à la commune peuvent être transférées à l'intercommunalité comme récemment la mobilité ou encore la promotion du tourisme. Pour la mobilité cela concerne notamment le transport scolaire assuré par la commune et pour le tourisme cela concerne l'office du tourisme. La plupart de ces transferts donnent lieu à des mouvements de crédits. Cela veut dire que lorsqu'il y a un transfert, le paiement des charges liées à cette compétence est désormais payé par l'intercommunalité et en contrepartie la commune paye à l'intercommunalité une somme fixée au préalable pour le financement de cette charge.

Par exemple, pour la mobilité la charge que devait payer la commune pour l'exercice de cette compétence a été évaluée à 28 537 € couvrant

le transport Briançon Névache, le transport scolaire, la navette de Vallée Étroite ainsi que la gestion des points d'arrêt. Avec le transfert, les dépenses liées à ces postes seront payées par la CCB et chaque année la commune de Névache versera 28 537 € à la CCB pour couvrir ces dépenses. Cela se nomme l'attribution de compensation.

Ce montant de charges transférées est fixé en commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) composée de la commune et de l'intercommunalité. En cas de désaccord entre les collectivités, ce montant est fixé par le préfet. C'est ce qu'il s'est passé avec la compétence promotion du tourisme dont le montant a été fixé à 42 457 € par arrêté préfectoral le 23/11/2023.

Enfin des compétences comme la gestion de l'eau potable restent pour le moment des compétences communales. Pour cette dernière la loi prévoit un transfert à une structure intercommunale en 2026 ce qui pose beaucoup de questions et notamment :

- Question du prix de l'eau : aujourd'hui le prix de l'eau à Névache est d'environ 1,32€/m³ quant à Villard St Pancrace il est à 2,56€. Quel prix du m³ demain au regard de tous les investissements à faire et de la mise en commun ?

- Question de la gouvernance : quelle est la meilleure structure en termes de vote et à quelle échelle en termes d'investissement et d'efficacité d'intervention ?

Un transfert important qui va faire l'objet d'une étude de programmation menée par la communauté de communes du Briançonnais en 2024.

Actuellement le risque le plus prégnant sur la commune est lié aux inondations issues des ravines, des torrents et de la Clarée. La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), dont dispose la CCB permet de mettre en place des actions de protection contre les inondations. Dernièrement, 3 stations de mesure des niveaux d'eau & alerte crue ont été installées sur la Clarée à Fontcouverte, l'Outre et Plampinet. Désormais, une opération d'ensemble prévoit plusieurs aménagements hydrauliques pour réduire le risque d'inondation sur le village. Ces dossiers sont menés en étroite collaboration avec la commune.

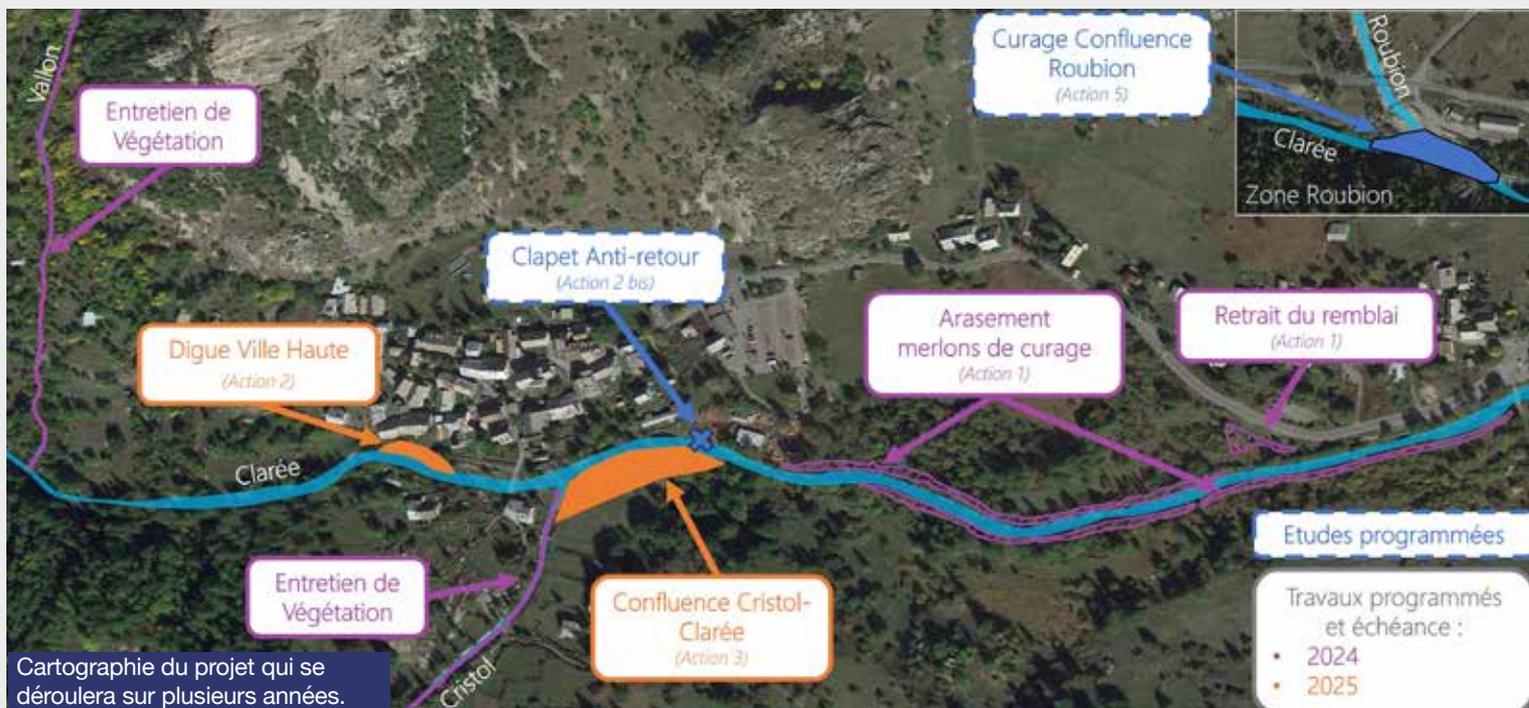
Ainsi, la principale actualité de la commune sur ces sujets concerne le projet de protection contre les inondations par la restauration de la plaine alluviale de la Clarée. Le secteur concerné s'inscrit le long de la Clarée et de sa plaine alluviale entre le torrent du Vallon en amont et le torrent du Roubion en aval. Il inclut les hameaux de Ville-Haute et Ville-Basse.

Sur ce tronçon, la plaine alluviale de la Clarée fait partie des zones humides les plus étendues du département des Hautes-Alpes en tête de bassin de la Durance. Le lit de la Clarée, curé à plusieurs reprises après des crues importantes, est aujourd'hui déconnecté de sa plaine alluviale. Et malgré ces travaux de curage, plusieurs des habitations de Ville-Basse ont subi, ces dernières an-

Projet de protection contre les inondations dans la plaine de Névache



► Être moteur dans le montage des projets dont nous n'avons pas la compétence et notamment le long de la RD 994



Cartographie du projet qui se déroulera sur plusieurs années.

nées, les inondations de la Clarée (2000, 2008, 2013).

Le projet d'aménagement de la plaine de Névache, répond à deux préoccupations fixées par le plan de gestion de la Clarée (2011-2016) puis repris dans les actions du contrat de bassin versant de la Haute Durance (2017-2022) :

- La protection contre les inondations des zones habitées vulnérables des hameaux de Ville-Haute et Ville-Basse ;
- Le rétablissement de liens fonctionnels entre la Clarée et la plaine de Névache.

Dans le prolongement des études conduites en 2018 et des réunions publiques organisées dans la commune, le projet d'aménagement global, validé par l'État, prévoit d'amont en aval :

- Le confortement de la digue rive gauche de la Clarée à Ville-Haute (Action 2),
- L'étude de l'amélioration du réseau d'eau pluvial sur le secteur de Ville-Haute (Action 2 bis),
- L'aménagement d'une zone de régulation du transport solide à la confluence du torrent de Cristol et de la Clarée (Action 3),
- L'aménagement de la zone de la Gravière qui prévoit l'uniformisation de la hauteur des merlons en rive gauche et l'enlèvement d'une partie du remblai à l'extrémité en aval de la zone (Action 1),

- L'arasement du merlon rive droite de la Clarée entre les ponts de Ville-Basse et de Fort Ville (Action 1),

Pour cette année de 2024, sont prévus :

- Au premier semestre, une phase d'étude :
 - o Enquête publique
 - o Négociations foncières
 - o Campagne d'information du grand public et des scolaires
- À l'automne, une première tranche de travaux :
 - o Arasement du merlon rive droite à Ville-Basse, entre les ponts de Ville-Basse et Fortville (Action 1)
 - o Aménagement de la zone de la Gravière (Action 1)
- Et l'entretien de la végétation des torrents du Vallon et du Cristol

Concernant les projets le long de la RD 994 évoqués lors de la campagne électorale, la compétence est partagée entre la route (Conseil Départemental) et GEMA-PI (CCB). Des capteurs de crues torrentielles avec feux d'alerte ont été mis en place à Val-des-Prés notamment (torrent de la Ruine entre Le Rosier et le chef-lieu). Pour Névache, des solutions de protection ont été étudiées mais rien n'a abouti car aucune solution efficace n'a pu être mise en œuvre pour notre principal point noir à savoir les laves torrentielles impactant le bout de la ligne droite de Plampinet.

Plus de prévention à Névache

✓ **Fait**

► Mise en place d'un système d'alerte de la population

La mise en place d'un système d'alerte à la population simple et efficace est effective depuis 2023 grâce à « téléalerte », service gratuit pour être informé en cas d'évènements graves. Le système a d'ailleurs été testé avec succès pendant l'été 2023. Il est possible de s'inscrire via un formulaire disponible en mairie ou sur le site internet de la mairie rubrique « mon quotidien > prévention des risques > service d'alerte à la population ».

La commune a travaillé par ailleurs sur de nombreux documents réglementaires pour être mieux préparée en cas de crise. C'est le cas du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) édité en 2022 avec pour objectif informer les habitants des risques majeurs, naturels ou technologiques existants et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre face à ces risques. Il complète le PPRN (plan de prévention des risques naturels) et le PCS (plan communal de sauvegarde) également mis en œuvre à Névache. La cellule de crise prévue dans ces documents s'est d'ailleurs réunie en 2023 pour un exercice en collaboration avec le Centre d'Incendie et de Secours de Névache.

La protection du hameau de Sallé bientôt effective

➡ **En cours**

► Poursuivre les travaux de protection du torrent de la Ruine

Depuis ce jour de 2018 où la montagne s'est liquéfiée sous forme de lave torrentielle atteignant une partie de Sallé, nombreux sont ceux qui s'inquiètent dès que le ciel s'assombrit et que la pluie s'intensifie.

Des travaux d'urgence avaient alors permis de sécuriser, à minima, les habitations, avec pour objectif de réaliser à moyen terme un ouvrage qui assurera la protection de la population de Sallé. Un projet en passe de se concrétiser par :

1 – Des négociations foncières : l'État a demandé à la commune de Névache d'être propriétaire des parcelles qui hébergent l'ouvrage existant (à remodeler) afin de garantir un accès en cas d'intervention rendue nécessaire par une nouvelle crue. 18 des 19 propriétaires concernés, ont accepté un échange de terrain avec la commune. Cela concerne également les terrains de la SAFER. En ce qui concerne le propriétaire qui a refusé l'échange, l'expropriation a pu être évitée grâce au remodelage de l'ouvrage, légèrement modifié pour qu'il n'y ait pas d'emprise sur la parcelle concernée par ce refus. Nous remercions les propriétaires fonciers privés qui, soucieux de la sécurité de la population, ont répondu favorablement aux propositions préconisées par les experts accompagnant la commune sur le sujet. Pour les propriétaires inconnus un travail de recherche est en cours, sans pour autant empêcher la réalisation des travaux reconnus d'intérêt général par arrêté préfectoral et après enquête publique.

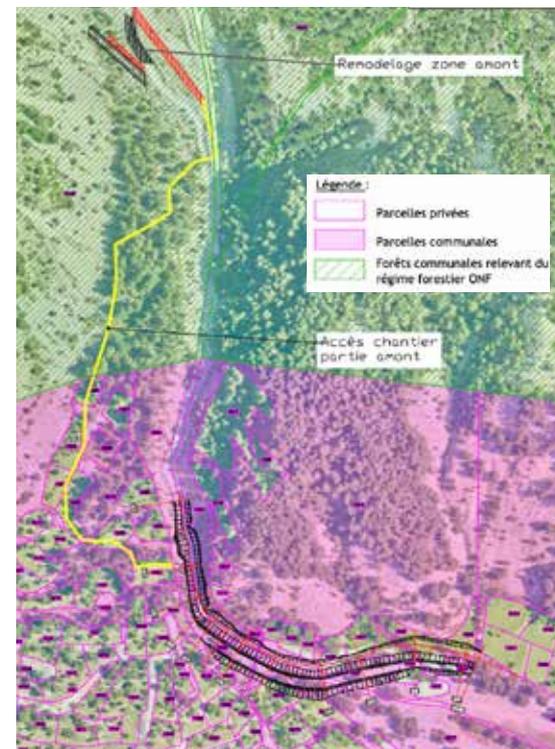
2 – Le dépôt du permis d'aménager : le permis déposé le 29/09/2023 est passé en commission départementale des sites qui a

émis un avis favorable le 5/12/2023. Aujourd'hui le permis est en cours d'instruction et nous attendons cet avis pour l'obtention définitive du permis d'aménager.

3 – Le début de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux à compter de mai 2024,

4 – Le début des travaux qui devraient s'étaler sur un mois à partir d'août 2024,

5 – Le financement des travaux dont le coût est estimé à 100 000 € HT financés à 40 % par le fond Barnier (catastrophes naturelles) de l'État, 30 % de la Région et 10 % du fond vert.



Détail du chantier de construction d'un ouvrage de protection contre les crues de lave torrentielle menaçant le hameau de Sallé. L'objectif principal est de diriger les écoulements potentiels dans une zone à moindre risque située entre le télésiège de Champ-Bellet et les pentes situées sous le chemin des balcons (zone dite du Glétier de Sallé).

Nouveaux points de compostage : votre bio-seau gratuit !

DE L'ÉPLUCHURE... AU COMPOST MÛR



QUELQUES ÉPLUCHURES DÉPOSÉES DANS UN BAC ET RECOUVERTES DE BROYAT...

...BIEN ENTRETENUES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET PORTÉES À MATURATION...

...OFFRENT UN FERTILISANT NATUREL POUR ENRICHIR VOS SOLS ET VOS PLANTATIONS !

En cours

► Collaborer avec la CCB sur la gestion des déchets : renforcer la sensibilisation sur le tri et le compostage collectif

Depuis le début du mandat, la commune soutient la CCB sur la problématique de la gestion des déchets en diffusant toutes les informations sur le sujet telles que les collectes d'encombrants notamment.

L'intégralité des points de collecte de la commune a été embelli (notamment par du goudronnage) puis équipés depuis la fin d'année 2023 de composteurs collectifs. Pour vous aider à composter, 1 bio-seau est offert à chaque foyer, à retirer en mairie aux horaires d'ouverture habituels sur présentation d'un justificatif de domicile.



Éteindre l'éclairage public en milieu de nuit, du positif pour les finances communales et l'environnement.

L'extinction de l'éclairage public devenu une réalité en milieu de nuit

✓ Fait

► Concertation villageoise sur l'éclairage public nocturne

L'extinction de l'éclairage public est devenue une évidence, ce qui a motivé le conseil municipal à voter en octobre 2022 pour une extinction à minuit (rallumage à 5h du matin sauf en été).

4 principaux constats ont favorisé cette décision :

- Réduction de moitié de la facture d'électricité liée à l'éclairage public estimé à 8 239 €/an pour 145 points lumineux en 2022, d'autant plus pertinent que depuis le prix de l'électricité a pratiquement doublé pour la commune et que cela allonge la durée de vie du matériel en place du fait d'une moindre utilisation.
- Généralisation de cette pratique (11 des 13 communes qui composent la CCB pratiquent déjà l'extinction en cours de nuit, les 2 restantes étant en train d'y réfléchir).
- Préservation de la biodiversité et de la qualité du ciel par la limitation de la pollution lumineuse.
- Pas d'impact négatif en termes de sécurité.

Agriculture: des groupes de travail lancés mais sans suite pour l'instant

! ? À faire

► Soutenir les initiatives agricoles locales

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, Natura 2000 et les services de l'État, deux groupes de travail sur l'agriculture et le pastoralisme ont réuni une vingtaine de participants dans le courant de l'automne 2022.

Agriculteurs, élus, association de propriétaires, association des pâturages et gestionnaires d'espaces naturels, ... ont pu échanger et cartographier les utilisations, enjeux et demandes sur les zones agricoles de fond de vallée.

Les principaux enjeux partagés par les différents participants sont notamment :

- Le maintien de la pratique de la fauche sur la commune
- Le maintien des milieux ouverts sur les coteaux notamment par le pâturage
- La préservation des milieux fragiles tels que les prairies et zones humides du fond de vallée
- Le besoin de cohérence de gestion entre les troupeaux locaux et les troupeaux estivants
- La canalisation des activités touristiques afin qu'elles ne dégradent pas les milieux agricoles et importance d'une bonne cohabitation des différents usages
- La multitude de propriétés privées nécessitant un travail conséquent sur le foncier (identification des propriétaires, obtention des accords...)

Le constat est unanime sur la nécessité d'agir pour maintenir les activités agricoles sur notre village, intimement liées à la préservation de nos paysages emblématiques ainsi que de leur biodiversité. Mais les intérêts de chacun et l'absence de consensus sur comment s'attaquer au problème ont pour le moment mis un coup d'arrêt à cette initiative... Peut-être de nouvelles énergies permettront-elles de relancer ce sujet ?



L'entrée de la boulangerie du Cristal a bénéficié du remplacement des huisseries de tout ce bâtiment communal, avec une porte neuve et plus lumineuse.

Vers un coup d'accélérateur sur les rénovations énergétiques ?

! ? À faire

► Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments

L'amélioration de l'isolation et des performances énergétiques du parc immobilier de la commune se fait pour le moment à petits pas.

En 2023, l'appartement de « l'ex douane » (propriété de la commune jouxtant le HLM des Clapières) a vu ses huisseries intégralement changées pour un montant de 4 320 € TTC, tout comme celles de la boulangerie du Cristal (appartenant également à la commune) : 15 600 € TTC pour huisseries et aménagement divers. Ces 2 projets ont bénéficié de 30% de subvention sur le montant HT de la part de la Communauté de Communes du Briançonnais. Boulangerie qui avait déjà bénéficié de gros travaux en 2022 (rénovation du toit, de l'électricité...) pour un montant de 52 897 € subventionné à un peu moins de 30% par l'État.

Beaucoup reste à faire sur les bâtiments communaux dont nombreux sont encore en simple vitrage ou très mal isolés. Votée en 2023 par le conseil municipal, la majoration de 60% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires fait envisager environ 40 000 € de recettes par an à allouer à la rénovation de bâtiments. Une bonne chose pour la planète et les factures énergétiques de la commune !

Plus de place pour les mobilités douces dans toute la Vallée

 En cours

► Encourager le développement de voies piétonnes et/ou cyclables

Le caillebotis de la Gravière, première pierre du cheminement entre Roubion et Ville-Haute.

LA VIA CLARÉE, UN PROJET AU LONG COURT

La Via Clarée est un projet de voie douce qui doit, à terme, relier Briançon à Névache, en se basant sur une majorité de chemins déjà existants à améliorer tels que la liaison qui relie Plampinet à Val-des-Près. Coupée depuis les coulées de boues survenues en 2019, c'est un point noir du parcours pour lequel une étude de faisabilité pour son rétablissement a été lancée en 2022 par la commune, soutenue par celle de Val-des-Près et des fonds AVELO2 obtenus par l'intermédiaire de la CCB, qui depuis a récupéré le portage complet du projet dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage. La commune s'implique néanmoins au maximum pour faire avancer ce sujet aussi important en été qu'en hiver avec l'itinéraire nordique permettant de relier les 2 domaines de la Clarée.

L'étude de faisabilité a fait ressortir de multiples enjeux : coûts, environnement, foncier, sécurité, technicité, nécessité d'études complémentaires... Le choix a été fait de conduire le reste des études sur l'intégralité de l'itinéraire pour plus de cohérence dans le projet final. Elles sont indispensables avant toute demande d'autorisation de travaux :

- L'étude au « cas par cas », qui déterminera les démarches préalables à la mise en oeuvre de l'opération,
- L'étude foncière, qui guidera les collectivités dans les procédures foncières à mettre en oeuvre.

Ces études réalisées en 2024 permettront d'envisager quelques travaux légers en fin d'année, et les plus importants en 2025 voire 2026. Côté financement, 120 000 € sont déjà promis par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire dans le cadre du programme Destination France, et d'autres montants similaires sont en cours d'instruction auprès du Fonds européen de développement régional dans le cadre de l'appel à projet Soutenir l'accessibilité et les éco-mobilités touristiques et de loisirs dans le massif alpin.

CRÉATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTON SÉCURISÉ EN ÉTÉ ENTRE LES HAMEAUX

Depuis l'automne 2020, le caillebotis sur le marais offre aux piétons un cheminement bucolique entre Ville-Basse et Ville-Haute. Ce projet porté par la commune de Névache a bénéficié de 80% de subvention par l'intermédiaire de Natura 2000.

Ce dispositif devait s'intégrer dans le balisage du cheminement piéton existant par le bord de la rivière en reliant tous les hameaux, il a cependant dû être réorienté vers un cheminement mixte, nature et bord de route, du fait de problématiques foncières.

La commune a acquis plus de 60 séparateurs subventionnés à hauteur de 70% par le département ils ont été fabriqués localement par la scierie Rochas ou en régie par les Services Techniques municipaux. Cela offre aux piétons de la saison d'été un cheminement sécurisé dès l'entrée de Névache : depuis Roubion via le camping et l'ancienne route devenue chemin rural, puis en bordure de route jusqu'au hameau piéton de Ville-Basse, que l'on traverse avant d'emprunter soit le caillebotis de la Gravière, soit à nouveau le bord de route sécurisé jusqu'à Ville-Haute.

En complément, des panneaux-plans financés à 40% par l'État ont été installés aux points stratégiques de ce parcours pour permettre aux visiteurs de se repérer dans le village afin de mieux découvrir ses atouts : ses hameaux, son patrimoine, ses commerces et services...



bilan 2023 en clair, les navettes Haute Vallée de la Clarée, c'est :

40
jours d'exploitation
10 juil. > 18 août

12
navettes

113 911
passages
sur la Haute-Clarée

7
allers-retours
Briançon<>Névache
par jour

3100
passages
sur la ligne
Briançon<>Névache

42 000
trajets en voiture
évités

1500
pers./jour

Névache intégré au réseau de transport Altigo



Fait

► S'assurer de la continuité des Navettes et accompagner la CCB pour en améliorer le fonctionnement

Issu du transfert de la compétence mobilité de la région vers la CCB, le 1er novembre 2022 est né « ALTIGO », afin de créer un seul et unique réseau de transport sur tout le territoire.

Dans ce cadre a été (re)créée la ligne 7 « Briançon-Névache » en période touristique, et dont l'utilisation semble croissante y compris l'hiver. Les services des navettes de la Haute Clarée déjà existants ont également intégré le service ALTIGO pour la première fois en 2023, ce qui permet à des visiteurs de la CCB de se déplacer intégralement en bus sur un réseau unifié.

Depuis 2020, la commune a largement investi sur la thématique de gestion des flux touristiques dont les navettes font partie (lire par ailleurs), avec beaucoup de temps consacré par les élus et des citoyens au travers d'un groupe de travail. En huit ans soit depuis l'été 2015, la fréquentation a augmenté de 85%, (de 61 000 à 113 000 voyages) et la recette d'exploitation a été multipliée par 3 (de 53 000 à 160 000 €). La continuité est assurée, mais un déficit de fonctionnement important subsiste. Pour cela, en 2024 une forte augmentation du prix des tickets de navette est prévue par la CCB... Pour plus de détail, le compte rendu d'activité des navettes estivales est disponible sur www.nevache.fr.

Un travail progressif pour intégrer des parcelles sans propriétaire connu dans le patrimoine communal



Fait

► Travailler sur les biens vacants et sans maître

En très bref, un bien vacant et sans maître est un bien n'ayant pas de propriétaire connu ou soumis à une succession ouverte depuis plus de 10 ans et pour laquelle personne ne s'est présentée.

Les communes peuvent incorporer un « bien sans maître » dans le patrimoine communal après de longues procédures fixées par la loi. Depuis septembre 2022, la commune a confié au Cabinet Acti-Foncier une mission d'assistance pour procéder aux enquêtes approfondies lui permettant peut-être de devenir propriétaire de ces biens. Le premier volet d'enquête porte sur 3 comptes propriétaires représentant au total 167 parcelles. Aujourd'hui, 2 des 3 enquêtes lancées ont abouti par l'incorporation des biens dans le patrimoine communal : celles de M. Chabanol Roger Francisque et M. Hilaire Barthélémy.



Défis démocratique

Sous thèmes abordés dans ce chapitre :
Communication, transparence et ouverture

...ATTITUDE...

Je donne des objets propres, en état de marche, réutilisables, non périssables, pas dangereux.

Sur l'objet que je donne, je colle une gommette et j'inscris dessus le n° du mois en cours

Si mon objet nécessite des précisions, j'ajoute un papier sur lequel j'inscris celles-ci et je le scotche dessus. **6** juin

OUI, JE DONNE

- Vaisselle, ustensiles de cuisine
- Livres, jouets, jeux
- Déco, bibelots
- Outils, matériels, petit électro-ménager
- Chaussures et vêtements d'enfants de moins de 12 ans

NON, JE NE DONNE PAS

- Chaussures, vêtements ados et adultes
- Tout ce qui pèse plus de 5kg ou mesure plus de 50 cm de long
- Meubles, gros électro-ménager, skis etc.

Pour ces objets, je peux laisser une annonce sur le panneau d'affichage.

Les objets déposés plus de 3 mois seront emportés à La Miraille, au Fil d'Ariane ou à la déchetterie.

Référents de quartier, une idée qui n'a pas aboutie

X Annulé/modifié/reporté ► Mise en place de référents par quartiers pour mieux informer et dialoguer

Le sujet des référents de quartier a été lancé lors d'une réunion à laquelle une grosse dizaine d'habitants a participé. Néanmoins, le sujet n'a pas réellement « pris » et aucune suite n'a été donnée...

À défaut, on peut louer l'initiative de Névascanim' et ses « Croc névachais ». Ces repas organisés « chez et par des habitants » permettent, presque tous les 1ers de chaque mois de l'année, de se retrouver et dialoguer ! Un vrai moment d'échanges et de convivialité que presque tous les quartiers ont accueilli, pour certains à plusieurs reprises, de Plampinet à Ricou en passant par Roubion, Sallé, Ville-Haute, Ville-Basse...

Le Cabadon, l'illustration d'initiatives citoyennes soutenues par la commune



► Construire les liens qui unissent le conseil municipal avec les collectifs citoyens qui peuvent se créer

Donner une voix aux Névachais dans les projets communaux ou encore accompagner les initiatives des habitants souhaitant s'investir pour le village, cela fait sens !

Il y a les sujets avec des groupes de travail citoyens/élus constitués en collaboration avec le conseil citoyen de Névache : flux touristiques, finances, école... Et puis il y a ces projets proposés et portés directement par des villageois. En 2022, il y a eu ce groupe de bénévoles qui s'est proposé pour aménager l'entrée est de Ville-Basse avec pour objectif d'embellir ce carrefour, en y intégrant une sculpture offerte par un fervent amateur de Névache et un accès sécurisé pour les piétons vers le caillebotis.

En 2023, le soutien de la commune s'est porté vers l'idée d'un lieu destiné à favoriser le réemploi des objets inutilisés et le lien social. Ce projet a immédiatement engagé nombre de Névachais et une petite équipe de bénévoles s'est très vite constituée. Les plus bricoleurs se sont attelés à aménager le local ciblé, à savoir l'ex local poubelle du Roubion, situé derrière l'école.

Ils ont isolé les parois, posé les vitres, installé une porte, créé des espaces de rangement... À l'aide de fournitures financées par la mairie, et avec le soutien matériel des Services Techniques Municipaux.

En parallèle, quelques réunions « cafés » ont permis de réfléchir à une charte d'utilisation du lieu ainsi qu'aux aspects fonctionnels. Une boîte à idées a été proposée à la population pour lui trouver un nom... Le Cabadon est né !

La mairie a financé ce projet dont le coût total s'élève à 2 379 € et l'a inauguré par un verre de l'amitié offert à tous le 18 octobre 2023. Le Cabadon connaît depuis un franc succès. Nombre de locaux et gens de passage s'y arrêtent volontairement ou par curiosité et le font vivre.

Merci à toutes celles et ceux qui se sont impliqués dans ce projet ! Vous pouvez ajouter votre nom à cette liste en rejoignant les personnes volontaires qui veillent à sa bonne tenue et la gestion de ce lieu d'échange (contact en mairie pour les intéressés).

Ainsi naquit Annevasca

✓ Fait

► Éditer au moins un bulletin municipal par an

Après une première version de 4 pages en janvier 2021 en guise de vœux (l'épidémie de COVID-19 empêchant la tenue de la traditionnelle cérémonie des vœux), la parution annuelle s'est étoffée en 2022 pour devenir le journal municipal « Annevasca ». Vous tenez entre vos mains la 3ème édition de ce journal disponible également en téléchargement sur le site internet de la commune, y compris les précédentes éditions.



Page d'accueil de www.nevache.fr

www.nevache.fr séduit de + en +

✓ Fait

► Étoffer et mettre à jour régulièrement le site internet

En 2023, le site internet de la commune a été visité plus de 60 000 fois !

En tête des visites (25%), l'état des pistes, rubrique apparue en 2020, et suivie depuis par de nombreuses autres répondant à l'objectif d'enrichir le site, telles que « finances » ou encore « prévention des risques ». Ce sont ensuite les actualités, qui avec 20% des visites, témoignent de votre intérêt pour les nombreux articles mis en ligne. Il faut dire que presque 300 articles d'actualité ont été publiés depuis le début du mandat ! Un grand merci aux lecteurs et lectrices toujours plus nombreux de www.nevache.fr !

X Annulé/modifié/reporté

► Répondre à 2 questions émises par la population tirées au sort en fin de conseil municipal

Cette idée a été abandonnée au regard de l'absence de public assistant aux séances du conseil municipal.

Un conseil municipal organisé en 11 délégations et commissions co-animées

✓ Fait

► Travailler en binôme au sein du Conseil Municipal pour une gouvernance collégiale au sein même de la mairie

Depuis le début de mandat, chaque élu s'est vu attribué une ou plusieurs délégations, c'est-à-dire une thématique qu'il doit faire vivre et avancer, soutenu par au moins un élu « binôme » et même parfois par des citoyens.

On peut par exemple citer la délégation « Vallée Étroite », dont le référent est Riccardo Novo en binôme avec Henri-Pierre Roux. Dans l'ensemble, ce fonctionnement s'avère plutôt positif en s'appuyant sur les atouts de chaque élu. Un schéma disponible dans la rubrique « conseil municipal » présente cette organisation et les rôles de chacun, même si avec le temps les choses s'adaptent, chaque délégation avance à un rythme, selon le temps que chaque élu a à y consacrer ou encore l'ampleur de la tâche à réaliser.

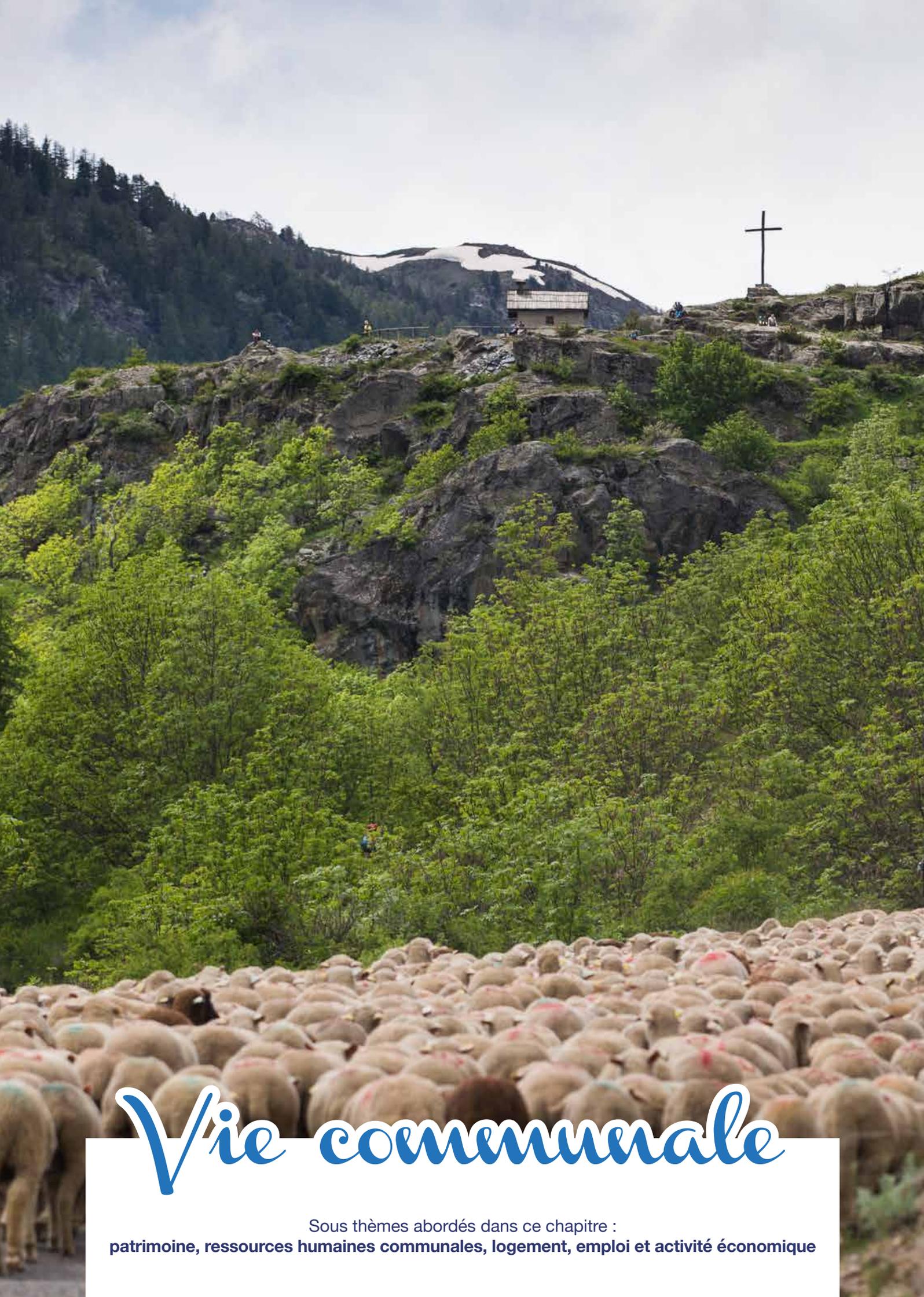
Conseils 2024

✓ Fait

► Fixer un calendrier annuel des conseils municipaux

Depuis 2023, un calendrier annuel des conseils municipaux est établi, soumis à modifications ponctuelles selon les circonstances. Pour 2024 :

- Jeudi 18 janvier
- Jeudi 22 février
- Jeudi 4 avril
- Jeudi 16 mai
- Jeudi 20 juin
- Jeudi 18 juillet
- Jeudi 22 août
- Jeudi 19 septembre
- Jeudi 17 octobre
- Jeudi 21 novembre
- Jeudi 19 décembre



Vie communale

Sous thèmes abordés dans ce chapitre :
patrimoine, ressources humaines communales, logement, emploi et activité économique

Du temps et de l'argent investi pour nos pâturages



► Poursuivre le travail réalisé sur le pastoralisme

La commune est concernée par 9 zones pastorales d'altitude et 2 zones dites « intermédiaires » en fond de vallée, où paissent environ 10 000 brebis et 200 vaches en Vallée Étroite.

UN TRAVAIL PARTENARIAL AVEC L'ASSOCIATION DES PÂTURAGES ET NATURA 2000 POUR AMÉLIORER LA GESTION DES PÂTURAGES

La commune mène avec l'association des pâturages de Névache un travail conjoint afin d'assurer une bonne communication et gestion des pâturages avec les différents éleveurs et bergers. Certains alpages bénéficient d'un plan de gestion écopastoral grâce aux Mesures agro-environnementales liées au site Natura 2000 : outil permettant de concilier les enjeux environnementaux d'un alpage avec les modalités de gestion pastorale.

MIEUX FAIRE COHABITER PASTORALISME ET TOURISME

La communication sur les troupeaux et chiens de protection à destination des visiteurs, randonneurs, acteurs socio-professionnels du tourisme est une action importante afin de prévenir les conflits d'usage et d'assurer une bonne cohabitation.

En 2021 a été organisée une journée de formation et d'échanges sur le pastoralisme et Natura 2000 en Clarée réunissant élus, associations, Office de Tourisme, collectivités, socioprofessionnels du tourisme, autour d'une rencontre avec le berger du Chardonnet. Les échanges ont été riches et très intéressants !

Depuis, les messages clés ainsi que des informations utiles sur le pastoralisme sont réunis chaque année et diffusés aux différents partenaires, notamment à l'Office de Tourisme, interlocuteur clé en lien quotidiennement avec les visiteurs et randonneurs de la Clarée. Visiteurs à qui sont désormais proposés 5 panneaux de sensibilisation, dont 1 dédié au pastoralisme, visibles dans la file d'attente de la navette et tout le reste de l'année à Ville-Haute.

Et nouveauté pour l'été 2024 : un médiateur pastoral sera présent sur la commune afin d'informer les touristes, d'être en lien avec les éleveurs et bergers et

d'apporter son appui pour une meilleure information et conciliation des usages, voire résolution de conflits... Ce poste fera l'objet d'un financement du département des Hautes-Alpes et d'un autofinancement de la commune.

(RÉ)INVESTIR POUR LES ZONES PASTORALES

L'intégralité de l'argent issu de la location des alpages sur les parties communales est réinvesti dans les alpages, souvent abondé par d'autres fonds communaux et si possible des subventions.

Différents travaux d'entretien et d'amélioration des cabanes et équipements pastoraux existants sont réalisés tous les ans : travaux d'amélioration des cabanes des Drayères et des Thures, aménagement de la conduite d'eau pour celle du Verney, équipements de cabane avec des chauffe-eaux solaires et des panneaux électriques photovoltaïques, prêt de radio sur un alpage sans réseau pour la sécurité des bergers...

Les petits aménagements et travaux plus conséquents nécessaires au bon fonctionnement de ces équipements et permettant d'accueillir les bergères et bergers dans des logements décentes sont nombreux. La commune avance progressivement chaque année afin d'améliorer les équipements sur les différents alpages.

La commune s'est également dotée de deux cabanes héliportables utilisées notamment sur les alpages des Muandes et des Rochilles afin que les bergères et bergers puissent avoir une cabane d'appoint sur les secteurs d'altitude de ces zones pastorales. Ces cabanes sont installées temporairement sur différents secteurs des alpages entre juin et octobre et redescendues en vallée pour l'hiver. Ces 2 cabanes d'un coût total de 27 475 € ont bénéficié de 75% de financements européens, le reste ayant été autofinancé par la commune.



Une des 2 cabanes héliportables sur l'alpage des Muandes

Historique et avancées pour l'implantation de la nouvelle mairie



► Se concerter pour restructurer ou déplacer les bâtiments techniques et administratifs de la mairie



Le bâtiment de l'ancienne cure qui abritait la mairie jusqu'à son déplacement provisoire, un des 2 sites encore en lice pour accueillir la nouvelle mairie.

Identifié depuis plusieurs mandatures comme une nécessité, trouver une solution pour les services administratifs de la mairie devenus trop petits, vétustes et dangereux en raison de la présence de radon est plus que jamais un sujet d'actualité porté par l'équipe municipale actuelle.

UN DÉPLACEMENT PROVISSOIRE DE LA MAIRIE POUR PERMETTRE D'ENVISAGER LA SUITE

Organisée début septembre 2020 pour initier le projet de restructurer ou déplacer les bâtiments techniques et administratifs, une visite de plusieurs bâtiments communaux a mis en évidence la nécessité de déplacer en urgence les services administratifs du fait de la forte présence de radon et du manque de place et de confort. Les locaux vacants de l'ancienne poste à Ville-Basse ont rapidement été identifiés comme solution propice pour ac-

cueillir provisoirement les services administratifs, ce qui fut effectif dès février 2021 grâce au travail des Services Techniques Municipaux (STM) et d'entreprises essentiellement Névachaises. De cette urgence, nous voulions faire une vraie opportunité en améliorant le confort du personnel tout en facilitant l'accueil des administrés. Mais ce déplacement provisoire a surtout eu l'intérêt de dégager l'horizon et offrir du temps pour étudier les différentes solutions pour le devenir de l'implantation des services administratifs mais aussi techniques.

UNE PREMIÈRE ÉTUDE COMPARATIVE

La commune a choisi de se faire accompagner par un bureau d'études gapençais (M. Chauvin) pour étudier via de nombreux critères les quatre sites présélectionnés :

- Ancienne école de Ville-Basse
- Terrain nu dit de « Antony »

- Ancienne mairie à Ville-Haute
- Et en lieu et place des Services Techniques et du Centre d'Incendie et de Secours.

Étaient considérés entre autres : les coûts de rénovation, la contraintes réglementaires (risques naturels, urbanisme, code du travail...), l'intérêt patrimonial, l'ergonomie de chaque emplacement... L'ensemble des résultats de cette première étape d'études de faisabilité a conduit à ne garder que les deux sites placés sur le hameau de Ville-Haute à savoir l'ancienne cure/mairie, ou l'installer en lieu et place des Services Techniques et du CIS, qu'il faudrait également déménager car sous-dimensionnés au regard de la nécessité d'avoir des vestiaires séparés (hommes / femmes) ou des véhicules plus gros pour les pompiers notamment.

Les avancées sur ce projet ont été présentées en février 2023 à la population par le biais d'une réunion publique rassemblant de nombreux Névachais, le compte rendu est disponible dans la rubrique actualité du site de la mairie pour les absents. Néanmoins, il s'est avéré que les premières estimations de coûts issues de l'étude sont insuffisantes. Elles n'intégraient notamment pas correctement le coût spécifique du déplacement des STM.

ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES POUR APPROFONDIR LES 2 CHOIX RESTANTS

Courant 2023, les solutions se sont donc orientées sur la restauration de l'ancienne cure/mairie de Ville-Haute ou l'implantation en lieu et place des STM (et éventuellement du CIS) par déplacement de ceux-ci dans de nouveaux locaux. Afin

d'avoir tous les éléments en main, et pouvoir décider du site à retenir, plusieurs actions ont été menées :

- Signature d'une convention avec « Territoire d'Energies 05 » pour une Assistance en maîtrise d'ouvrage,

- Signature d'une convention avec « C.A.U.E. » (Conseil Architecture Urbanisme Environnement Hautes-Alpes, association assurant une mission de service public) pour nous aider à réaliser un Appel d'Offres désignant un Programiste qui a pour mission :

- o De réaliser des études de faisabilité complémentaires sur les deux sites en lice,

- o De permettre de choisir définitivement avant fin juillet 2024 le site à retenir pour la future mairie comme pour les STM,

- o De réaliser plusieurs scénarios d'aménagement des futurs locaux.

L'appel d'offres pour le choix d'un programmiste terminé, c'est l'entreprise lyonnaise Florès, qui a été retenue afin de comparer minutieusement les coûts engendrés par chacun des deux projets (réaménagement des bâtiments et leurs extérieurs proches, isolation, chauffage...). Les études ont débuté mi-avril 2024, en lien constant avec un comité de pilotage constitué par la commune pour suivre et aider aux décisions futures de l'équipe municipale. Pour fournir d'autres données nécessaires au projet, la commune a par ailleurs engagé :

- Des levés topographiques, intérieurs et extérieurs, des bâtiments concernés (sur les deux sites)

- Une étude géotechnique des sols supports de l'ancienne cure/mairie, afin de mieux comprendre les désordres structurels du bâtiment.

L'année 2024 permettra donc de connaître l'emplacement définitif de notre future mairie et des STM ! Comme par le passé, la commune continuera d'informer les Névachais lors d'une réunion publique prévue d'ici la fin d'année avec diffusion de son compte-rendu sur nevache.fr.

Une gestion des flux touristiques qui redonne de l'air et de l'espace aux habitants



► Gestion des parkings à destination des habitants et des zones piétonnes

Grâce au stockage du maximum de véhicules à l'entrée du village durant les périodes estivales, les parkings aux abords des hameaux anciens sont moins saturés ce qui profite aux habitants ne disposant pas de place de stationnement privative.

Nombreux sont les villageois à avoir exprimé leur satisfaction de ne plus avoir la mission impossible de se garer en plein été à Ville-Haute, Ville-Basse ou même Fortville ! La zone bleue de Ville-Haute fonctionne également plutôt bien et permet à ceux qui ont besoin de se déplacer en voiture pour aller à la boulangerie ou au restaurant de pouvoir stationner sans soucis de manière temporaire. La satisfaction est globalement au rendez-vous concernant les zones piétonnes, grâce notamment à la barrière automatique à l'entrée de Ville-Haute qui a rendu de la quiétude au hameau... À tel point que certains riverains plaident pour son utilisation toute l'année !

Soutien à l'activité saisonnière



► Développer une veille pour l'emploi afin de permettre un village vivant

Faute de pouvoir vraiment intervenir sur le sujet, la commune œuvre à sa mesure pour pérenniser des emplois sur le village, notamment saisonniers.

Outre les 11 permanents, ce sont désormais plus de 15 personnes à qui la commune offre des emplois saisonniers répartis entre l'hiver et l'été, en essayant de proposer des contrats de plusieurs mois.

Dans un souci de faciliter l'emploi face aux contraintes de logement, plusieurs emplacements du camping municipal sont également dédiés à l'accueil des employés saisonniers dans le secteur privé à Névache. Effort conséquent puisque la commune déduit du quota des emplacements qu'elle pourrait commercialiser ces emplacements sur lesquels les saisonniers peuvent s'installer gratuitement.

Un long chemin pour favoriser le logement à l'année



► Travailler à la restauration ou création de logements à l'année pour permettre l'installation de nouvelles familles

Bien consciente des problématiques de logement pour tous, la commune tente d'agir avant que les choses ne se complexifient encore.

Le constat sur la commune :

- Coût de l'immobilier élevé,
- Forte proportion de résidences secondaires,
- Revenu moyen faible,
- Demande de logement forte des jeunes et des travailleurs saisonniers,
- Faible surface de zones constructibles,
- Faible offre en logement à l'année,
- Nombreux logements OPH vacants situés dans l'immeuble des Clapières qui ne peuvent plus être loués en raison des nouvelles règles de location liées au diagnostic de performances énergétiques.

Au sujet des logements HLM des Clapières, malgré des travaux d'isolation effectués il y a quelques années, les nouveaux modes de calcul des Diagnostics de Performance Énergétique ne permettent pas la location des logements vacants. La commune a alerté l'OPH 05 en décembre 2023, qui avait lui-même envoyé un courrier au ministre délégué chargé du logement pour l'alerter sur les erreurs de DPE dont sont victimes bon nombre de ses bâtiments... Affaire à suivre donc, en espérant une issue favorable permettant le retour de plusieurs logements à la location.

Au-delà de ces constats, la France s'est fixée, dans le cadre de la loi Climat et résilience adoptée en août 2021 : l'objectif d'atteindre le «zéro artificialisation nette des sols»(ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

Cela signifie que la consommation d'espace sur Névache pour la période 2021-2031 ne pourra excéder 50 % de celle mesurée sur la période référente antérieure, c'est-à-dire 2011-2021. Concrètement, la commune de Névache va devoir diminuer de moitié ses zones constructibles.

Afin de se mettre en conformité avec cette loi, le Plan

Zone inscrite au PLU pour l'accueil d'un nouveau lotissement dans le hameau de Roubion.



Local d'Urbanisme (PLU) de Névache doit être révisé avant le 22/08/2027 pour se conformer obligatoirement au SCOT (schéma directeur de la CCB dont la révision a commencé en 2024) et le SRADDET (schéma directeur de la Région). En cas de non-conformité, aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée, dans une zone à urbaniser du PLU jusqu'à la mise en compatibilité du document d'urbanisme... Aidée par le bureau d'études Alpicité qui avait déjà aidé la commune à la rédaction du PLU, la municipalité a lancé les bases de cette révision avec pour objectif prioritaire le logement de la population permanente.

Les conséquences :

- La création d'un lotissement : au vu de ces constats et pour répondre à la demande, la commune a décidé de démarrer l'opération de création du lotissement inscrit dans le PLU (OAP n°1). L'objectif en 2024 est de déposer le permis d'aménager afin que les 1^{ères} constructions puissent voir le jour fin 2025/2026.

- La révision du PLU : le PLU étant un document vivant il est nécessaire de le faire évoluer en fonction des constats sur les années précédentes. De même pour pouvoir déposer le permis d'aménager du lotissement, il est nécessaire de procéder à quelques modifications. 2024 sera consacrée à ce travail.

- L'accélération du programme d'implantation de la future mairie car selon le scénario adopté il peut être envisagé de construire de nouveaux locaux, pour les services techniques et le Centre de secours, nécessitant une consommation foncière.

2024 sera consacrée aux études de ces 3 programmes. Plusieurs dizaines de milliers d'euros ont par exemple déjà été investis au sujet de la création du lotissement : relevés topographiques, études environnementales... Un ensemble de procédures coûteuses à la fois en temps et en argent mais qui, nous l'espérons, permettront à ce projet favorable pour la vie au village de sortir de terre.

La sauvegarde du patrimoine s'organise



► Continuer la collaboration avec les associations pour la préservation et la restauration du patrimoine exceptionnel de la commune

Déjà bien en ordre de marche depuis le début du mandat, la restauration du patrimoine se structure avec le projet actuel de créer une commission patrimoine pour fédérer les diverses bonnes volontés. Cette commission devrait être constituée avec une limite de 8 personnes pour plus d'efficacité, notamment : M. le curé de la paroisse, le maire, l'adjoint(e) en charge du patrimoine, des représentants des associations névachaises qui œuvrent pour la sauvegarde du patrimoine (à savoir l'Association des Amis du Patrimoine Religieux de Névache et l'Association de Protection du hameau de Plampinet et de son Environnement). Tout cela avec le soutien de la DRAC avec qui la commune a depuis 2020 retissé des liens qui s'étaient distendus.

AVANT CELA, DE NOMBREUX PROJETS ONT DÉJÀ ÉTÉ MIS EN CHANTIER

Même si d'un regard extérieur les choses semblent avancer lentement, de nombreux dossiers ont été lancés mais sur ce sujet comme sur bien d'autres, la moindre avancée est coûteuse à la fois en argent et en temps... On peut lister :

- **La restauration du clocheton de Saint-Jean-Baptiste** à Ville-Basse, fragilisé depuis un incendie en 1972. Une rénovation pour un montant de 17 350 € TTC, financée par la commune soutenue par l'association du Patrimoine de Névache (4 000 €) et une collecte organisée via la Fondation du Patrimoine (5 038 € de dons privés + 1 800 € d'abondement de cette même fondation).

- **Le diagnostic avant rénovation de la chapelle Notre-Dame-**

des-Grâces à Plampinet pour un montant de 26 232 € TTC subventionné à hauteur de 50% par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Restauration pour laquelle nous sommes à la phase de recherche du maître d'œuvre. Les travaux considérables estimés à environ 350 000 € sont prévus sur trois ans.



La chapelle de Notre Dame-des-Grâces abrite cette très belle cloche fondue en 1761 par les fondeurs Vallier.

- **La restauration de la monture de la cloche de Notre-Dame-des-Grâces** à Plampinet pour un montant de 4 246 € TTC subventionnée à hauteur de 50 % par la DRAC, et le reste grâce aux dons de particuliers via une association. Au cours de cette restauration une fêlure sur la cloche a été décelée. Monsieur Éric Brottier expert en

orgue et technicien-conseil pour le patrimoine campanaire pour le Ministère de la culture, conclu le 31 mai 2023 : « Bien que semblant en apparence affaiblie la cloche de la chapelle ND des grâces ne justifie pas une intervention lourde de soudage qui serait dénaturante et excessivement interventionniste. Le point de faiblesse constaté est stabilisé et ne devrait pas être en état de s'aggraver dans un contexte où l'utilisation de cette cloche reste très occasionnelle. ». Suite à cette conclusion et dans la perspective des travaux à venir, la DRAC a préconisé sa remise en place uniquement à la fin du chantier général sur la chapelle afin d'éviter toute atteinte à cette cloche fragilisée.

- Enfin, le dossier de la **chapelle Notre-Dame-des-Sept-Douleurs au sommet du Thabor** est jusqu'à sans aucun doute le plus tortueux...

- o Fin 2020, c'est d'abord un point important de blocage qui a été levé en attribuant la propriété de la chapelle à la commune de Bardonecchia, indispensable à tout projet de réhabilitation. Cela s'est accompagné par la création d'un comité de pilotage constitué des multiples entités impliquées ou intéressées par le sauvetage de la chapelle.

- o Le 6 octobre 2021, une action d'urgence franco-italienne a d'abord permis la fermeture physique du bâtiment, l'évacuation de l'ensemble du mobilier désormais déposé dans l'église de Melezet et un ceinturage de l'édifice au moyen de sangles et étais pour éviter son basculement provoqué par le réchauffement climatique.

- o Dans le même temps, le diagnostic architectural commandé par la commune de Bardonecchia

SUSE, BARDONECCHIA, NÉVACHE : QUAND LE PATRIMOINE FAIT DISPARAÎTRE LES FRONTIÈRES

Avec la complicité d'une belle journée de soleil, lundi 17 juillet 2023, onze bénévoles du Musée diocésain de Suse se sont rendus à Névache, à l'invitation de leurs homologues français, pour une rencontre culturelle. La matinée a été consacrée à la visite de l'église Saint-Marcellin, du musée et de la chapelle Saint-Antoine. L'après-midi a permis d'admirer, à Plampinet, d'autres merveilles artistiques conservées dans la chapelle Notre-Dames-des-Grâces et l'église Saint-Sébastien.

La plupart des Valsusins du groupe, certes avaient déjà fréquenté la commune, soit pour une promenade, soit pour une excursion dans la vallée de la Clarée, mais aucun ne connaissait l'histoire de ces extraordinaires œuvres. Grâce aux explications minutieuses d'Elsa Giraud, guide, ils n'ont pas seulement appris des morceaux d'Histoire, que partagent nos territoires transfrontaliers, mais aussi des particularités sur les peintures, les fresques, les statues, témoignages d'un lointain passé.

Les bénévoles ségusiens ont été un peu déçus de découvrir certains objets précieux enfermés dans un étroit local utilisé comme musée, en besoin de restauration, comparant spontanément avec ceux, bien protégés et visibles par le public, dans les musées de Melezet et de Suse. Leur stupeur fut plus grande encore à l'occasion de la visite conduite par Marie-Thérèse Tétard : dans la chapelle Notre-Dame-des-Grâces une spectaculaire « chevauchée des vices », avec au-dessus les sept vertus théologiques, et au-dessous les punitions associées ; et dans l'église, remontant à 1532, un plafond tout en fresques et bien conservé, subdivisé en volets évoquant la Passion du Christ, entre autres peintures.

La journée fut aussi une belle occasion, pour les bénévoles italiens et français, de renforcer leur amitié, de partager les mêmes intérêts culturels, et de jeter les bases d'une collaboration constructive. Le repas convivial, pris au restaurant « La Petite Caserne » à Plampinet, a renforcé ces objectifs. Pour terminer, un grand merci des Valsusins à Davide, représentant du centre culturel diocésain de Suse, qui a traduit les explications de manière impeccable.

Texté rédigé par Luisa, une bénévole italienne impliquée dans la sauvegarde du patrimoine, et transmis par les Amis du patrimoine religieux de névache

a rendu son verdict, à savoir déplacer la chapelle de 100 m environ, dans un emplacement plus stable. Celui-ci a dû être complété par des études de sol financées par la commune de Névache.

o Mais comme si cela ne suffisait pas, une nouvelle complexité est venue s'ajouter en 2022 : le nouvel emplacement choisi pour la chapelle n'appartenant à personne, suite à des approximations des limites de communes Névache/Orelle issues du rattachement de la Vallée Étroite à la commune en 1947... La commune a donc missionné un géomètre pour revoir la délimitation intercommunale et vérifier la stabilité du nouvel emplacement prévu, pour un coût 20 240,40 € avec 11 867 € de prise en charge par la DRAC/ sauvegarde du patrimoine.

o Aujourd'hui, le dossier est entre les mains de la commune de Bardonecchia qui doit dans un premier temps déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme.

LES PROJETS TERMINÉS EN 2023 OU LANCÉS POUR L'AVENIR

- En très mauvais état, la **réfection du toit de la chapelle Saint-Sauveur** à Roubion a été confiée à l'entreprise Genin Charpente. Un bardeau mélèze neuf est venu prendre place sur une charpente restaurée, nécessitant entre autres une reprise de la maçonnerie autour de certaines poutres. L'investissement représente finalement 19 998 € TTC, avec des subventions obtenues auprès de la Région SUD (7 609 €) et la Communauté de Communes du Briançonnais (3 635 €).

Le toit de la chapelle Saint-Sauveur fraîchement rénové.



• Pendant cette année 2023 le **dossier des tableaux à restaurer ou à étudier en vue de la restauration** a été monté. La commune bénéficie de subventions de la DRAC, du Département et de la Région mais également du soutien de la Fondation du Patrimoine auprès de laquelle vous pouvez faire un don pour ce projet www.fondation-patrimoine.org. 5 tableaux sont concernés :

o Le Christ en croix entre saint Marcellin et sainte Catherine d'Alexandrie et les âmes du purgatoire (actuellement dans l'église Saint-Marcellin) sera restauré par Monsieur Toshiro Matsunaga.

o Quatre tableaux seront eux transportés au CICRP (Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine) pour étude préalable à la restauration, confiée à Monsieur Thierry Martel. Il s'agit de :

o La Donation du rosaire (actuellement à la sacristie de Saint-Marcellin)

o La Vierge à l'Enfant (actuellement à l'ancienne cure)

o Calvaire avec saint Marcellin et saint Claude (actuellement à l'ancienne cure)

o Saint Jean (actuellement à l'ancienne cure)



2 des tableaux qui vont bénéficier du dossier monté pour la restauration de tableaux : La Vierge à l'Enfant et Le Christ en croix.

• L'église Saint-Marcellin nous préoccupe sur plusieurs points. Nous avons demandé des devis de réparation ; elles devraient intervenir dans le courant de l'année 2024 avec une subvention de 40 % de la DRAC. Comme évoqué dans de précédentes éditions d'Annevasca, l'état du plancher de cette église est problématique, son remplacement impliquerait de nombreux désordres, de ce fait il nous semble judicieux d'attendre la restauration de l'ensemble de l'église après un diagnostic comme pour Notre-Dame-des-Grâces. La bonne nouvelle étant qu'une importante somme d'argent est déjà disponible pour ce chantier grâce à l'Association des Amis du Patrimoine Religieux de Névache. Cela confirme l'importance du mécénat, la commune n'étant pas capable à elle seule d'assumer la sauvegarde de son foisonnant patrimoine religieux...



Réflexion sur les cimetières de notre Commune

X Annulé/modifié/reporté

► **Création d'un nouveau cimetière**

La création d'un nouveau cimetière est prévue par le Plan Local d'Urbanisme aux abords de la chapelle Saint-Hippolyte. Mais avant cela, la commune privilégie une nouvelle organisation des cimetières existants, afin de répondre à la législation funéraire en vigueur.

Cela passe par l'écriture d'un règlement qui gère cet espace public dédié aux inhumations, et le recensement des tombes pour évaluer leur état.

Ce recensement du cimetière de Ville-Haute a été réalisé en octobre 2023 par Jean-Louis Hélas, adjoint au maire et Isabelle Rochas, secrétaire de mairie ; dont le minutieux travail a consisté en une prise de photo de chaque tombe accompagnée d'un relevé des noms des personnes ou familles figurant sur les stèles. Le cimetière de Ville-Haute compte actuellement 121 tombes familiales dont quelques-unes semblent ne plus être entretenues. Le recensement des tombes du cimetière de Plampinet devrait être également réalisé prochainement.

À noter que pour évoquer et échanger sur ce sujet, une réunion publique sera organisée dans le courant de l'année 2024.

Plus de cohésion dans les effectifs et avec nos partenaires



Fait

► Favoriser la flexibilité, l'entraide et la réactivité entre les différents services et avec les partenaires locaux

De la nouvelle organisation pensée pour se structurer suite aux départs à la retraite et avec l'aide de l'audit réalisé courant 2023, nous espérons que la cohésion se renforcera.

Les chefs de service en place ont pour objectif de mieux travailler ensemble. Élément central de cette organisation, les Services Techniques Municipaux sont constamment en soutien des autres, tant et si bien que parfois, ils peinent à remplir leurs missions principales. Une demande forte en réactivité et flexibilité toutes saisons : en hiver pour remplacer les perchmen durant leurs jours de congés, à l'automne pour suppléer les pisteurs pour la préparation du domaine, au printemps pour celle du camping... Mais en retour, les autres services s'organisent pour les aider sur des missions qui bénéficient à tout le village. C'est ainsi que chaque contrat du personnel des activités touristiques prévoit des missions en soutien des STM. Cela se traduit par plusieurs journées consacrées à de menus-travaux dans le village par les employés du camping municipal en période creuse, ou encore par les perchmen lorsque la neige vient à manquer aux téléskis...

Témoin de cette bonne cohésion, nous avons régulièrement le plaisir de partager des moments conviviaux tels que des pique-niques ou activités organisés à l'initiative des employés ou élus. Aux élus et personnels de la commune, permanents ou saisonniers, se mêle même régulièrement le personnel de l'Office du Tourisme avec qui la cohésion est indispensable. Quoi de plus naturel puisque nous les sollicitons en effet régulièrement pour former les saisonniers communaux, en contact avec les touristes notamment tout l'été pour le camping et les stationnements.

Moment convivial à la sortie du travail autour d'une activité découverte du biathlon offerte par l'ESF aux employés de la commune et de l'OTHV.



Accompagner les changements de générations dans les équipes



Fait

► Se structurer pour anticiper les départs à la retraite

Avec de nombreux départs à la retraite sur des postes clefs au sein des effectifs communaux sur la durée du mandat, le sujet des ressources humaines avait été identifié comme un chantier d'envergure. À juste titre !

Depuis 2020 et les élections, des figures emblématiques et historiques du personnel de la commune sont parties en retraite, à savoir Patricia Monnet au secrétariat de mairie et Gilles Peythieu au Services Techniques Municipaux. Ils seront suivis d'ici la fin du mandat par Isabelle Rochas et Bernadette Aschetino, ce qui conduira à un renouvellement de 100% des effectifs du secrétariat de mairie et des ATSEM ! La première année de mandat aura aussi mis en évidence le besoin d'une personne à l'année pour assurer un suivi des activités touristiques (camping, domaine nordique et alpin, stationnements...) et surtout manager tout le personnel saisonnier qui représente désormais plus de 15 personnes réparties entre les saisons.

À l'automne 2020, la majeure partie des élus s'est donc retrouvée pour un séminaire sur la thématique des ressources humaines. Le travail consistait dans un premier temps à mieux comprendre l'organisation existante, parfois floue pour les élus comme pour les employés, avec à la clef la création d'un organigramme permettant à tous d'y voir plus clair. Cet organigramme a ensuite servi à se projeter sur son évolution avec pour question « quelle organisation dans 5 ans ? », avec 2 visions s'opposant : celle d'une organisation basée sur un chef de service général, contre celle reposant sur des chefs par services interagissant plus entre eux.

Pour de multiples raisons, le choix s'est porté vers la 2ème option se traduisant par la structuration en 4 services, et le recrutement (ou la nomination en interne quand cela était pertinent) de chef de ces services :

ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE DE NÉVACHE

Mise à jour du 25 avril 2025

L'organigramme actuel de la commune de Néevache et ses nombreuses évolutions depuis le début du mandat



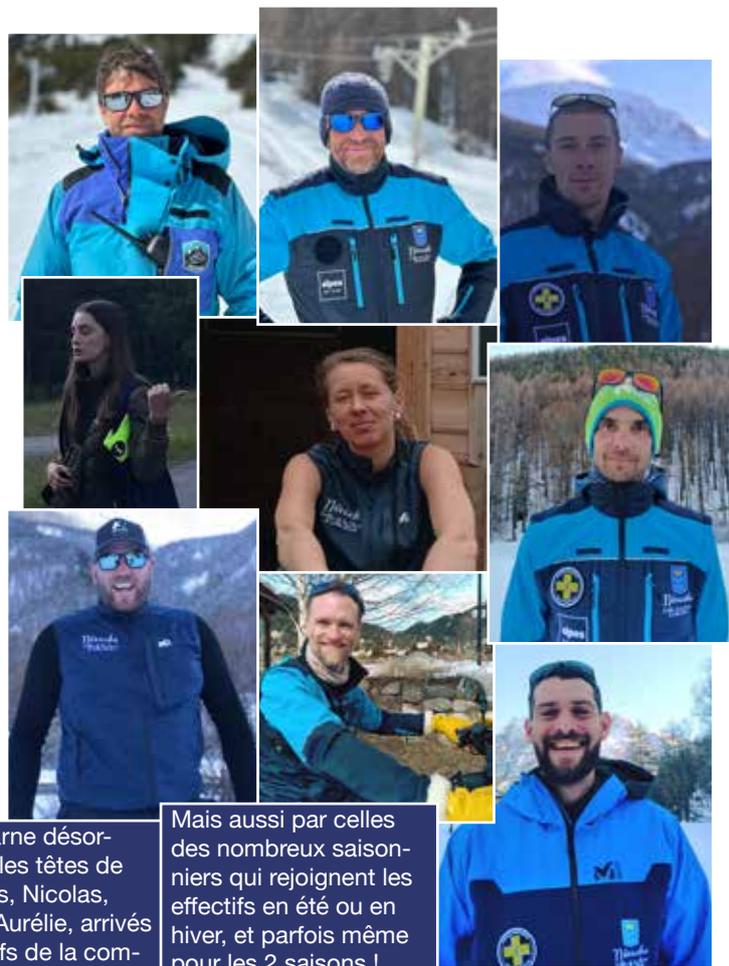
• **Activités touristiques**, avec l'arrivée en tant que responsable de Neïs Jaillet en juin 2021 (création de poste en partie financée par Pôle emploi jusqu'en juin 2023).

• **Secrétariat de mairie**, avec l'arrivée en septembre 2021 d'Aurélie Giacomini en tant que secrétaire générale (ce service intégrant également la partie école avec les ATSEM).

• **Natural 2000**, service qui se structure autour de Laure Vuinée avec le recrutement d'un éco-garde et bientôt d'un médiateur pastoral.

• **Services Techniques Municipaux**, avec la nomination de Sébastien Spinardi suite au récent départ à la retraite de Gilles Peythieu en début d'année 2024.

Cette organisation générale des services communaux s'est vue confortée par un audit externe commandé en 2023 pour assurer la transition de responsable au sein des Services Techniques Municipaux. Depuis le début d'année 2024, l'organisation telle que nous l'avons imaginée en début de mandat est en place. Si la période est encore au rodage notamment pour Sébastien Spinardi aux STM et que des calages inter-services sont encore nécessaires, nous espérons que cette structuration portera ses fruits pour l'avenir !



Favoriser l'échange et professionnaliser la gestion des Ressources Humaines



► Repenser la gestion des ressources humaines communales (amélioration des conditions de travail, entretiens individuels...)



Entre obligations légales, contraintes budgétaires et lourdeurs administratives, vouloir faire évoluer les choses dans la gestion des ressources humaines est un long processus que nous essayons de conduire dans tous les services.

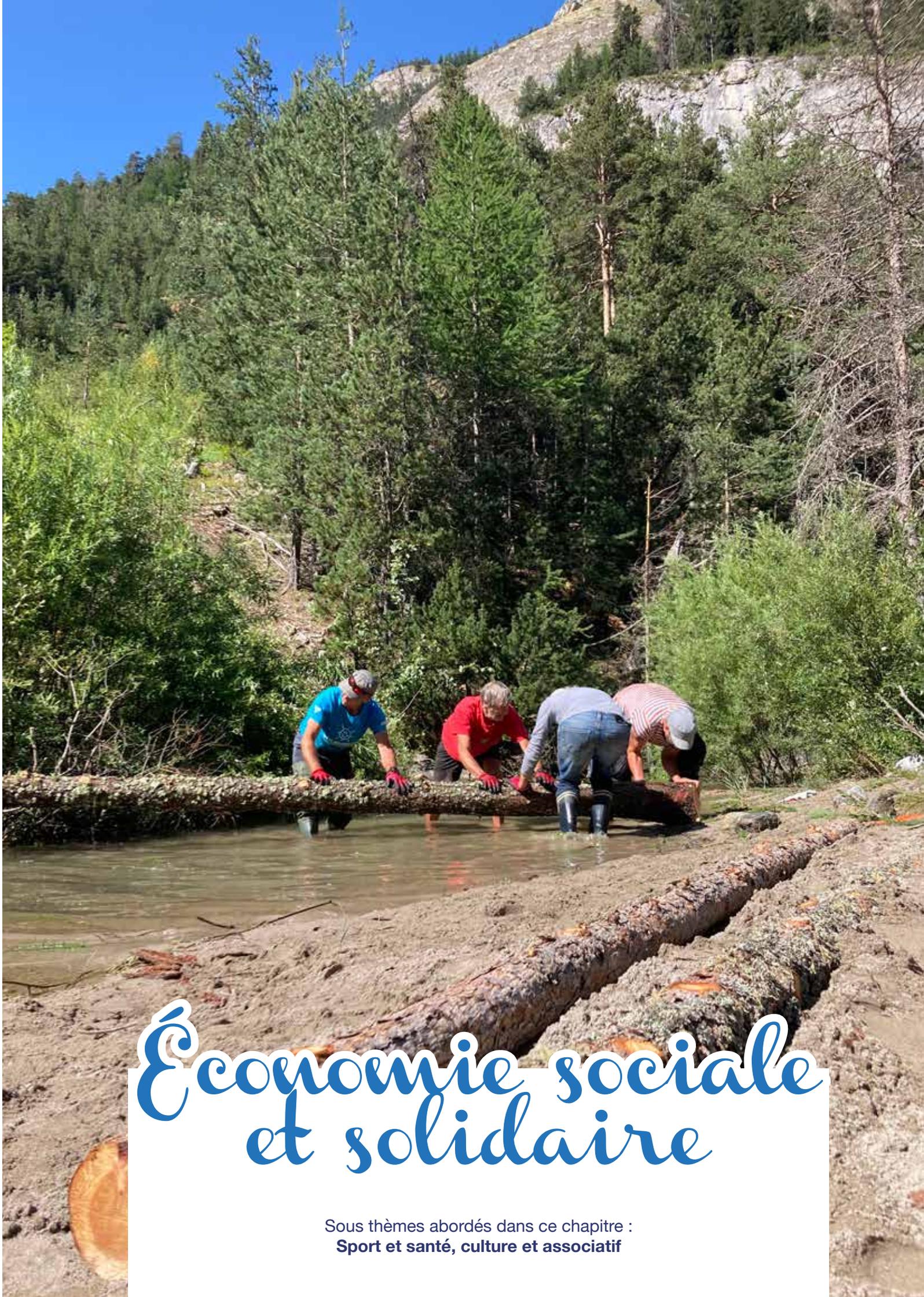
Le travail a débuté dès 2020 par l'application d'une obligation légale, celle de réaliser pour chaque employé de la commune, qu'il soit permanent ou saisonnier, un entretien individuel par an. Ces entretiens sont désormais assurés systématiquement par le chef de service et un élu, souvent celui référent sur la thématique. Cadrés par une trame de questions identiques permettant d'ouvrir le dialogue, ces entretiens sont un vrai moment d'échanges qui permettent de cibler ce qui est à améliorer dans l'organisation et sur le poste de travail.

Les débuts n'ont néanmoins pas été faciles notamment sur les activités touristiques, avec des demandes non prises en compte qui ont conduit à beaucoup de changements dans les effectifs. Depuis, nous avons essayé d'améliorer un maximum de choses pour diminuer la précarité des postes saisonniers. On peut citer la prise en compte de l'ancienneté (basée sur les grilles d'évolution salariale valable dans la fonction publique), l'allongement des durées de contrats (pour le camping ou le domaine nordique notamment) ou la proposition de postes bi-saisonniers été/hiver. Des éléments indispensables afin pourvoir aux multiples postes saisonniers dont a besoin la commune.

Beaucoup reste à faire et nous avançons petit à petit, en testant différentes choses pour pérenniser ces emplois et améliorer les conditions de travail. L'année 2023 a vu un gros travail de la part du secrétariat de mairie en relation avec le Centre de Gestion (organisme départemental assistant la commune sur les ressources humaines) sur la gestion des primes accordées à l'ensemble du personnel de la commune.

Depuis plusieurs années une prime (IFSE) était versée en décembre à tous les employés permanents de la commune ; le montant était le même pour tout le monde. Cette prime tient désormais compte du poste et des responsabilités, elle est maintenant mensualisée. En complément, une autre prime (CIA) est à compter de cette année, attribuée suite à l'entretien annuel. Elle est déterminée selon des critères liés à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Enfin, soucieuse d'améliorer les compétences de ses agents, la commune apporte son soutien aux employés désireux de se former. Cela passe par le financement des « recyclages » tels que les CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) pour les STM en 2022 ou les PSE (Premiers Secours en Équipe) annuellement pour les pisteurs secouristes. Mais la commune participe également au financement de nouvelles formations, on peut citer depuis le début du mandat : permis poids lourds, damage, électricité, 2ème degré du pisteur secouriste nordique...



Économie sociale et solidaire

Sous thèmes abordés dans ce chapitre :
Sport et santé, culture et associatif

Une partie de l'équipe qui s'est attelée à la construction des nouvelles places à feux dans la plaine de Plampinet.



Des citoyens qui mettent du cœur à l'ouvrage



► Rétablir des corvées régulières (entretien divers)

MOULT MISSIONS D'ENTRETIEN OU CHANTIERS ORGANISÉS DEPUIS 2020

Nombreuses sont les actions collectives organisées à l'initiative de villageois soutenues par la commune, ou directement par la municipalité. Le meilleur exemple est sans aucun doute la corvée d'entretien des pistes, de retour depuis 2021 après quelques années d'absence. Ce sont chaque année depuis 3 ans plus de 30 bénévoles qui s'organisent en petites équipes durant une matinée de novembre pour nettoyer des canaux, élaguer, épierrier... Avant de se retrouver autour d'un apéritif de remerciement offert par la commune.

Les sentiers ne sont pas en reste avec de nombreux travaux organisés par la commune et l'association coordination sentiers Névache : c'est ainsi qu'un grand nombre des petites passerelles entre les Drayères et le village se sont refait une beauté depuis le début du mandat. D'autres se sont également investis sur des chantiers, tels que la reconstruction de la cabane du téléski du Bois Noir, ou via Natura 2000 pour l'arrachage et la fauche du Bunias d'Orient, une espèce invasive qui menace la biodiversité floristique locale et la

qualité fourragère de nos prairies de fauche.

EN 2023, PLAMPINET À L'HONNEUR AVEC DE NOUVELLES PLACES À FEU ET PASSERELLES

Après 2 corvées d'enlèvement des ronds de feux à l'été 2022 dans la plaine de Plampinet pour éviter la prolifération des feux de camp, la commune avait à cœur de proposer des emplacements sécurisés et de qualité pour les amateurs de barbecues. Elle a pu compter pour cela sur nombre de bénévoles intervenus au mois de juillet pour construire 3 barbecues en lieu et place d'anciennes places à feux qui n'étaient plus aux normes et très abimées. Dans le même temps, une nouvelle mission de démolition des anciennes places à feux non homologuées et des « ronds de feux » illégaux construits par les visiteurs a été menée, les pierres de ces derniers ayant même été incorporées dans les gabions servant de support aux nouveaux barbecues : une construction en circuit court ! Ces 3 nouvelles places à feux respectent la réglementation en vigueur tout en étant ergonomiques et complètes, puisqu'intégrant systématiquement une table

en bois massif et un panneau d'information sur l'usage du feu et le respect de la vallée. Le coût des fournitures pour ces 3 places à feux et 2 autres prévues en Vallée Étroite s'élève à 10 857,55 €, pris en charge en partie par la Région SUD.

Les nombreux bénévoles présents ne se sont pas arrêtés en si bon chemin en œuvrant sur l'amélioration de quelques 200 m de sentier sur le secteur du Plan (bout de la ligne droite de Plampinet) et la construction d'une longue passerelle enjambant un gros ruisseau. Cela permet d'améliorer le cheminement (et éviter la multiplication des chemins) dans cette zone de la liaison reliant Val-des-Près et Névache endommagée par les crues il y a quelques années. À l'automne, une nouvelle mission solidaire complétée par le travail d'un guide de haute montagne a terminé de sécuriser ce passage avec la pose d'une main courante sur une partie rocailleuse.

Au total, ces quelques chantiers de 2023 ont mobilisé une trentaine de bénévoles que nous remercions chaleureusement ici, ainsi que tous ceux qui se sont impliqués aux 4 coins de la commune depuis le début du mandat.

Des initiatives individuelles pour le bien-être à Névache

X Annulé/modifié/reporté

▶ Initier la création d'un pôle santé et bien-être

Il n'y a finalement pas eu d'initiative de la commune sur la création d'un pôle santé et bien-être puisque depuis 2020, de nombreux praticiens se sont installés à titre individuel. Désormais à Névache on peut aller chez le kiné, l'ostéo, la kinésologue, la masseuse voire l'orthophoniste ! Qui sait, peut-être qu'un jour tous ces praticiens se regrouperont en un lieu unique au service de la santé des Névachais !

Associations, n'hésitez pas à nous solliciter pour diffuser vos infos' !

✓ Fait

▶ Recenser les associations du village

Un annuaire des associations névachaises réalisé avec le soutien de net1901.org est désormais disponible sur le site internet de la commune dans la rubrique « mon quotidien > associations ».

En outre, la commune a le plaisir de relayer le maximum d'informations sur la vie associative : n'hésitez pas à solliciter le secrétariat de mairie en envoyant vos informations (texte avec titre et au moins une photo d'illustration) pour le relais sur notre site internet www.nevache.fr. Nous vous conseillons néanmoins d'anticiper d'au moins un mois pour assurer une bonne visibilité à votre information.



Le «city stade» fait le bonheur des visiteurs et des Névachais, comme pour ce match entre pompiers du village.

Le point de rencontre incontournable des jeunes

✓ Fait

▶ Finaliser la construction d'un city stade

Projet d'équipement initié par la précédente municipalité, le « city stade » est sorti de terre à l'automne 2022.

Il fait depuis la joie des jeunes et moins jeunes névachais ou non, qui y pratiquent de nombreux sports : football, handball, basket-ball, volley... Coût de l'opération : 90 049 € TTC subventionné à plus de 60% environ par le département, la région et l'État.

Une cour plus joueuse et une cantine plus silen- cieuse



Fait

► Préservation de notre école et poursuite de la collaboration avec l'Association des Parents d'Élèves

Outre les colis de Noël symbole de la coopération entre l'APE et la commune (lire en page 31), les projets foisonnent pour nos écoliers.

Après 25 ans de bons et loyaux services, la cour de l'école s'est offert une nouvelle jeunesse : construction d'un muret, de barrières devant les classes, re-goudronnage d'une partie de la cour pour un coût de 34 926 € TTC subventionné à hauteur de 70% par le Département. Malgré cela, des travaux restent à faire pour la sécurité et le confort des écoliers. À l'initiative du Conseil Citoyen, un atelier s'est mis en place sur la thématique de l'aménagement de « Ma cour de récré » avec la participation d'élues, des 2 enseignantes, d'une employée communale, des parents d'élèves, la DDEN (déléguée départementale de l'Éducation nationale) et bien entendu, des élèves. C'est ainsi qu'au printemps 2023, un arbre coloré et une rangée de framboisiers ont été plantés, bientôt suivi par le marquage au sol d'une marelle et d'un serpent « jeu de l'oie » choisis par les enfants. Ces derniers ont même réalisé les pochoirs, et ont eu le bonheur de découvrir au retour de leur voyage scolaire que de petites mains bénévoles avaient réalisé la peinture au sol : merci à ces artistes !

Dans le même temps, la commune a procédé à l'insonorisation de la cantine avec la pose de panneau absorbant acoustique pour un montant de 1 500 € financé avec 30% d'aide de la CCB. Pour la suite, les investissements se poursuivent avec notamment le renouvellement du matériel informatique en 2024.

UN ANCIEN ÉLÈVE EN STAGE À LA CANTINE SCOLAIRE

Pendant 15 jours avant les vacances de la Toussaint nous avons eu le plaisir d'accueillir Tristan Carré, ancien élève de l'école, en stage à la cantine scolaire. Le tout supervisé par Claire Berest d'Émergences PACA et Corinne Viguier de Cap Emploi, sous l'œil attentif est affectueux des ATSEMS, Bernadette Aschetino et Claire Berton. Nous remercions chaleureusement Tristan pour son implication et sa bonne humeur pendant ce stage.

Au chevet des associations névachaises mais pas que



Fait

► Soutenir la vie associative

Chaque année, la commune soutient les associations du village mais aussi briançonnaises voire nationales au travers de 2 sessions d'attribution de subventions.

Pour 2023, cela représente plus de 20 000 € de subventions à pas moins de 13 associations telles que le ski club Val Clarée, le Secours Populaire, l'amicale des pompiers, la fondation de France, l'APE... Sans compter les aides matérielles, humaines et logistiques importantes aux associations locales pour des manifestations telles que la fête du village, le Terre Sauvage Festival, le challenge national U15 de ski nordique... Certaines associations reversent même une partie de leur subvention à d'autres associations du village, un vrai circuit court vertueux : c'est le cas du Comité d'Animation Nordique qui reverse 400 des 750 € de subvention dont il bénéficie à l'APE qui assure la préparation de la course nocturne de Névache ! Une animation qui bénéficie aux enfants du village à double dose...

Appel aux bonnes volon- tés pour plus de lien entre les assos' !



► Mutualisation des moyens et entraide

L'idée de ce projet était de mieux mettre en relation les associations, en mutualisant par exemple du matériel ou des compétences utiles à toutes. À ce jour, tout reste à faire et quiconque aurait de l'énergie à consacrer à cette honorable mission peut se manifester en mairie.



Représentation de la Chorale Néva' chante lors de la soirée de Noël qui mêle désormais toutes les générations.

Les festivités et commémorations, où l'occasion de faire se rencontrer les générations



► Mise en place de projets intergénérationnels



Plusieurs temps forts permettent désormais aux générations de se rencontrer.

LES FESTIVITÉS DE NOËL

Sous l'impulsion de l'Association des Parents d'Élèves, Noël fait également la part belle aux liens entre les générations à l'occasion du traditionnel arbre de Noël dont le programme est plus riche que jamais. En 2023, après un spectacle de magie et l'arrivée du Père Noël, la chorale Néva' chante a donné un concert pour le plaisir de tous, avant de clôturer cette soirée par un apéritif et surtout la distribution des colis de Noël à nos aînés. Colis financés par la commune et confectionnés pour la 2ème année consécutive par l'APE avec le soutien de nombreux commerçants et des écoliers du village. Un beau moyen de faire le lien entre petits et grands, tout en régaland nos aînés de bons produits locaux pour la plupart.

LA CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE AU BATAILLON BERTHIER

Il aura fallu un fait divers regrettable, la dégradation de la stèle

commémorant le Bataillon Berthier ayant combattu au col de l'Échelle pendant la Seconde Guerre mondiale, pour instaurer un beau moment liant notre passé à notre futur. Après une inauguration de la nouvelle stèle en 2021 en présence d'élus, représentants de l'État, anciens combattants mais également d'enfants de l'école de Névache, la mairie de Névache et l'association Le Souvenir Français ont souhaité reconduire une cérémonie commémorative tous les 2 ans. Tout ce beau monde s'est donc retrouvé le 12 octobre 2023 aux abords de la chapelle Bon Rencontre sur la route du col de l'Échelle. D'anciens militaires étaient présents ainsi que de nombreux Névachais, et les enfants de la classe des grands de Sandrine Bellivier qui, après avoir chanté le chant des partisans en 2021, ont cette fois-ci lu deux poèmes qu'ils tenaient à partager avec vous ici.

Après la pluie,
par Gianni Rodari

Après la pluie le ciel est en paix,
L'arc en ciel se met à briller :
Il fait comme un pont parvoisé
Où le soleil est acclamé.

C'est beau de regarder, le nez en l'air,

*Tous ces drapeaux rouges ou verts.
Mais pour le voir, Ah quel dommage !*

*Il faut d'abord qu'éclate l'orage.
Ne serait-ce pas mieux ma foi
Que l'orage n'existe carrément pas ?*

*Un arc en ciel sans la tempête
En voilà une véritable fête.*

*Une fête pour toute la Terre
Faire la paix avant la guerre !*



L'école de Névache à la cérémonie commémorative au Bataillon Berthier 2023.

Liberté,
par Paul Eluard

*Sur mes cahiers d'écoliers Sur mon pupitre et les arbres,
Sur le sable sur la neige
J'écri, ton nom*

*Sur toutes les pages lues,
Sur toutes les pages blanches
Pierre sang papier ou cendre
J'écris ton nom*

Sur les images dorées, Sur les
armes des guerriers, Sur la cou-
ronne des rois J'écris ton nom

Sur la jungle et le désert, Sur les
nids sur les genêts, Sur l'écho de
mon enfance J'écris ton nom

Sur les merveilles des nuits, Sur le
pain blanc des journées, Sur les
saisons fiancées J'écris ton nom

Sur tous mes chiffons d'azur, Sur
l'étang soleil moisi, Sur le lac lune
vivante J'écris ton nom

Sur les champs sur l'horizon, Sur
les ailes des oiseaux Et sur le
moulin des ombres J'écris ton
nom

Sur chaque bouffée d'aurore, Sur la
mer sur les bateaux, Sur la mon-
tagne démente J'écris ton nom

Sur la mousse des nuages, Sur
les sueurs de l'orage, Sur la pluie
épaisse et fade J'écris ton nom

Sur les formes scintillantes, Sur
les cloches des couleurs, Sur la
vérité physique J'écris ton nom

Sur les sentiers éveillés, Sur les
routes déployées, Sur les places qui
débordent J'écris ton nom

Sur la lampe qui s'allume, Sur la
lampe qui s'éteint, Sur mes mai-
sons réunies J'écris ton nom

Sur le fruit coupé en deux, Du
miroir et de ma chambre, Sur
mon lit coquille vide J'écris ton
nom

Sur mon chien gourmand et
tendre, Sur ses oreilles dressées,
Sur sa patte maladroite J'écris
ton nom

Sur le tremplin de ma porte, Sur
les objets familiers, Sur le flot du
feu béni J'écris ton nom

Sur toute chair accordée, Sur le
front de mes amis, Sur chaque
main qui se tend J'écris ton nom

Sur la vitre des surprises, Sur les
lèvres attentives, Bien au-dessus
du silence J'écris ton nom

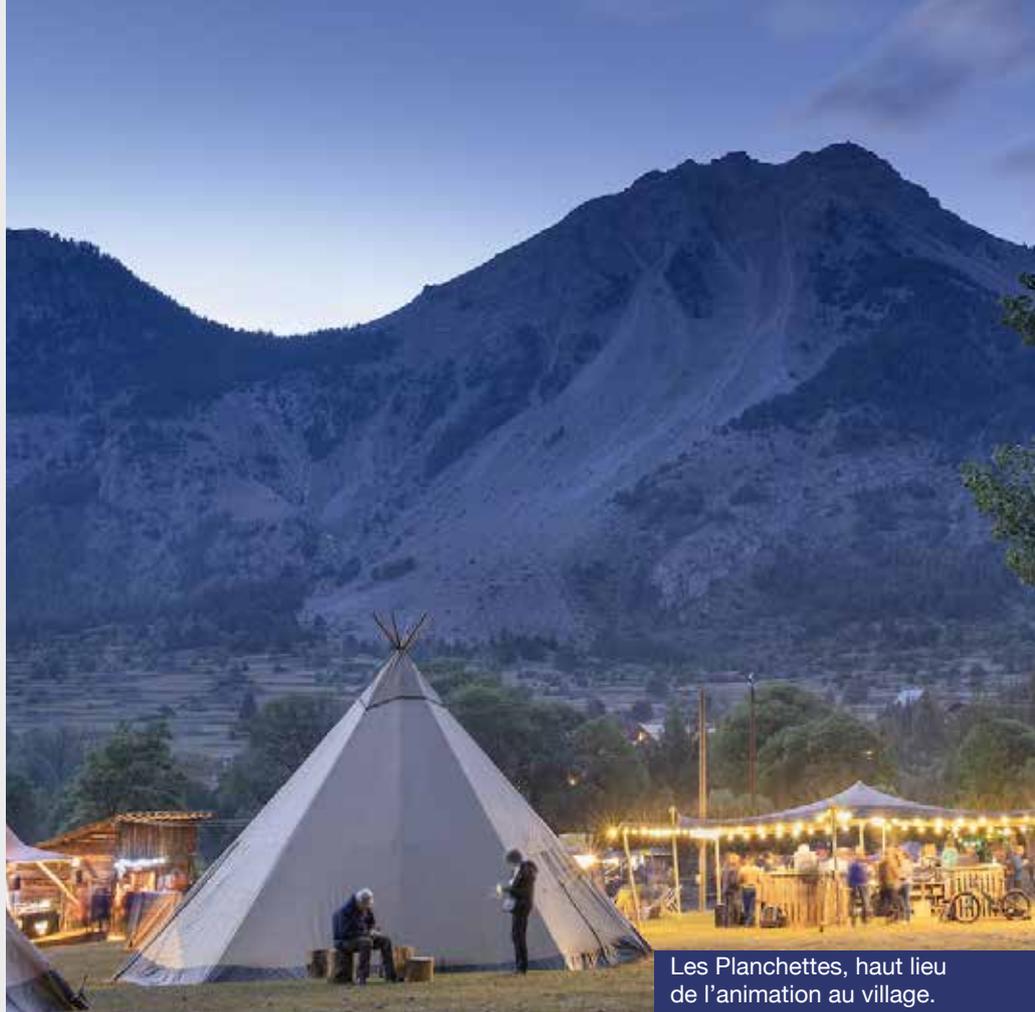
Sur mes refuges détruits, Sur mes
phares éroulés, Sur les murs de
mon ennui J'écris ton nom

Sur l'absence sans désir, Sur la
solitude nue, Sur les marches de
la mort J'écris ton nom

Sur la santé revenue, Sur le risque
disparu, Sur l'espoir sans souvenir
J'écris ton nom

Et par le pouvoir d'un mot Je
recommence ma vie, Je suis né
pour te connaître, Pour te nom-
mer

Liberté.



Les Planchettes, haut lieu
de l'animation au village.

Spectacles, expo- sitions, festivals rythment la vie de Névache



► Organisation d'animations, festivals, expositions...

Névache peut compter sur de nombreuses entités, associations, clubs... qui mettent du sport, de la culture et de l'art dans la vie locale. Initiatives que la commune essaye de soutenir dès qu'elle le peut.

DES RENDEZ-VOUS DE TOUTES SORTES ET EN TOUTES SAISONS...

C'est d'abord skis aux pieds et avec un fort accent sportif où Névache prouve son sens de l'accueil. Chaque hiver, les balades à ski aux flambeaux offrent aux petits et grands, vacanciers ou non, des souvenirs inoubliables : des flambeaux à l'ancienne fournis par la commune, et un programme richement concocté par l'École de ski... Déambulation dans la plaine, contes, accordéon, soupe au chaudron forment une recette mémorable pour tous les participants. C'est à la nuit tombée que se déroule bien d'autres animations organisées ou soutenues par la commune chaque année : les « full moon ski », ou comment skier sous les pleines lunes de l'hiver, ou encore la manche finale des nocturnes

nordiques qui égaient tous les mardis soir des vacances de février en Clarée. En 2023, tous les services de la commune et le village se sont aussi mis au diapason derrière le ski club pour accueillir la plus grande compétition nationale de ski de fond pour les moins de 15 ans : une vraie réussite appréciée des quelques 500 coureurs et leurs nombreux accompagnants, ravis de découvrir Névache et son domaine nordique.

Depuis 2020, nombreux furent aussi les rendez-vous festifs et culturels. Pour ne citer que :

- Pique-nique musical samedi 9 octobre 2021, organisé par la Compagnie du Coin pour susciter rencontres et partages insolites auprès des habitants et visiteurs.

- Concert insolite « patates sound system » le 18 mars 2022 au col de l'Échelle, avec des vélos pour produire l'énergie nécessaire pour faire retentir la bonne musique live.

- Concert Jazz au village le 25 mars 2023, venu faire danser la salle polyvalente René Monnet comme du grand temps de l'Altitude Jazz festival.

- Un épique spectacle de théâtre « Mort d'une montagne » en plein air aux Planchettes le 28 juin 2023 qu'un troupeau de mouton est venu interrompre quelques instants.

- Et bien entendu, les rendez-vous annuels et incontournables que sont la fête de Névache en août ou encore les multiples bals organisés par Névascanim' ou l'amicale des pompiers à l'occasion de la fête nationale.

- Ou encore Le festival de la Haute Clarée qui se tient à nouveau tous les ans en août après une interruption pendant la période covid.

La commune remercie toutes celles et ceux ayant œuvrés à ce beau programme tout comme celles et ceux qui en ont profité, en espérant que la liste s'allonge encore dans les années à venir !

... ET LE TERRE SAUVAGE FESTIVAL EN POINT D'ORGUE TOUS LES 2 ANS

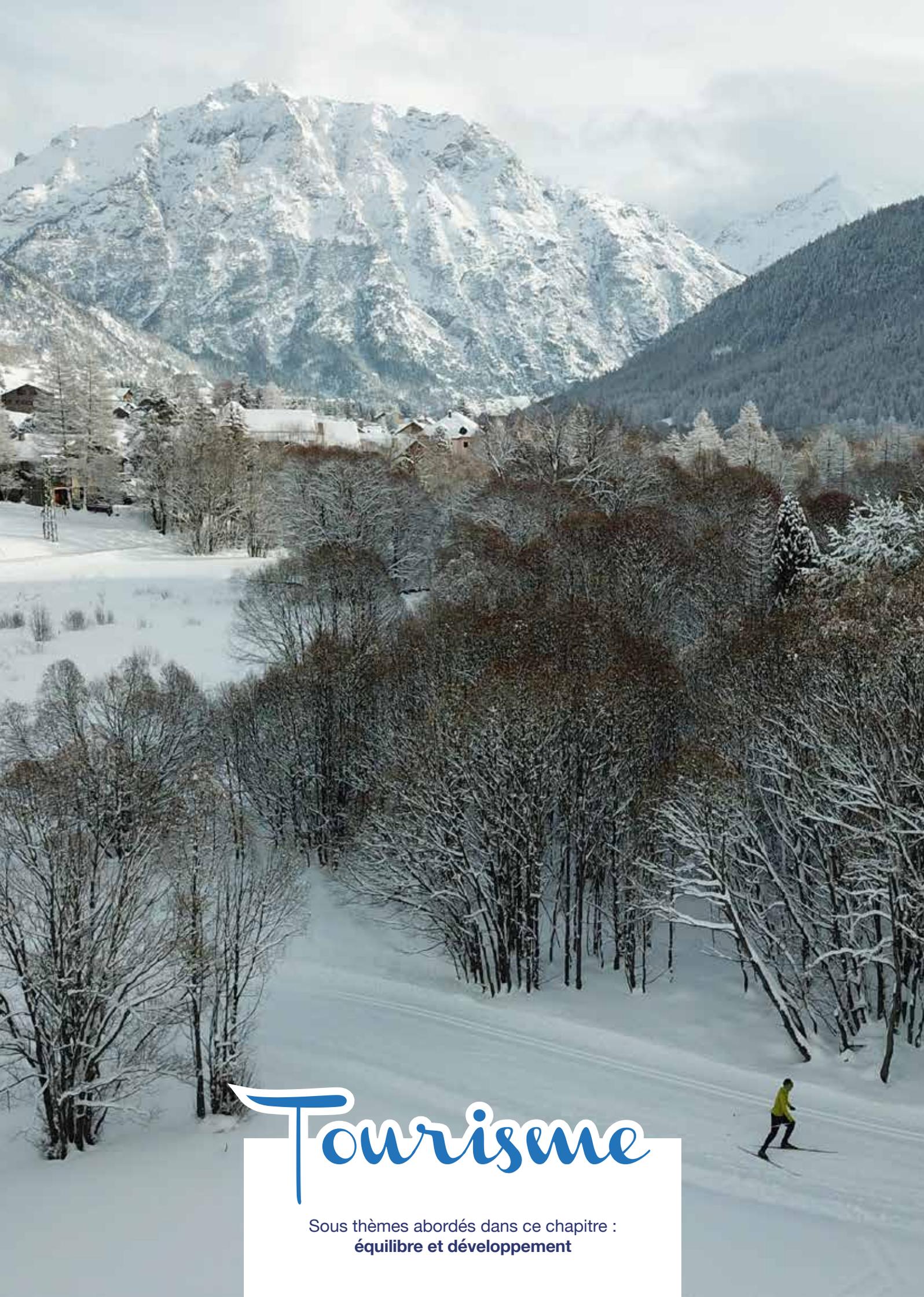
Les 7, 8 et 9 juillet 2023, le rendez-vous était fixé pour une deuxième édition du Terre Sauvage Festival. Une édition qui a dépassé tous les pronostics des organisateurs, et elle fut encore plus réussie que la première ! Réussie par la qualité de la programmation et des invités du Terre Sauvage Festival. En 2 ans, cet évènement est devenu un rendez-vous incontournable de tous ceux qui partagent une même passion pour la nature. Dans une ambiance détendue et conviviale, et dans le magnifique territoire de la vallée de la Clarée. Comme le note avec humour l'un des invités du Terre Sauvage Festival, Laurent Tillon : « Je suis venu il y a 2 ans au Terre Sauvage Festival, et je dois admettre que c'est un petit peu comme la potion magique. À partir du moment où l'on commence à plonger dedans, c'est comme Obélix, on a envie d'y retourner ! » Réussie par sa fréquentation puisque pour cette deuxième édition, les festivaliers étaient au rendez-vous ! Et si la première

année, les festivaliers étaient venus majoritairement en curieux et presque en voisins, cette année, la participation a nettement augmenté sur la durée de présence sur le festival. Nos festivaliers sont venus de plus loin et plus longtemps. Une bonne nouvelle pour les éditions à venir. Réussie par son intégration dans le territoire, cette deuxième édition confirme l'ancrage local du Terre Sauvage Festival avec par exemple les fameuses «causeries névachaises» animées par des figures locales. Des bénévoles au rendez-vous, des habitants qui ouvrent leurs maisons pour accueillir des invités, des retombées économiques directes et indirectes de plus en plus grandes pour Névache, la vallée de la Clarée, le Briançonnais et les Hautes-Alpes. Réussie aussi pour sa durée, avec des expositions photo qui ne se limitent pas aux 3 jours du festival, diffusant l'art et la culture pour tous jusqu'à la fin de l'été dans des lieux insolites (Chardonnet, Ville-Basse...).

Pour cette deuxième édition du Terre Sauvage Festival, le ciel bleu et le soleil étaient avec nous pour faire de cet évènement une belle réussite collective. Rendez-vous donc en 2025 pour le troisième volet du Terre Sauvage Festival.



Quelques une des affiches des évènements sportifs, culturels ou festifs qui ont rythmé la vie névachaise depuis 2020.



Tourisme

Sous thèmes abordés dans ce chapitre :
équilibre et développement

Projet d'aménagement pour canaliser la fréquentation en Vallée Étroite



► Réorganiser les stationnements (Clarée et Vallée Étroite)



Attente de la navette en fin d'après-midi face à la bergerie de Vallée Étroite.

Si beaucoup a été fait pour la gestion des stationnements en Clarée, cela s'intègre dans la thématique « agir dans la gestion des flux » évoquée par ailleurs. Actuellement, c'est surtout la Vallée Étroite qui fait l'objet de toutes les attentions au travers d'une étude approfondie qui débouchera bientôt, nous l'espérons, sur une réorganisation complète des stationnements.

À l'instar de la Haute Vallée, la Vallée Étroite est concernée par une très forte fréquentation touristique estivale avec de nombreux visiteurs et randonneurs français ou italiens qui viennent en voiture dans la vallée. Cette forte fréquentation n'est pas sans impact sur les milieux naturels, leur biodiversité ainsi que l'intégrité paysagère et la qualité d'accueil des visiteurs sur le site. De nombreuses zones sont dégradées par le stationnement dans des milieux naturels, la pratique du camping ou des feux sauvages pourtant interdits...

Afin de répondre à cet enjeu de surfréquentation, la commune de Névache a instauré sur les périodes les plus fréquentées de l'été 2023 une fermeture plus stricte de la piste communale accédant au hameau des Granges. En compensation, le système de navettes au départ de Pian del Colle a été renforcé, avec

la participation de la Communauté de communes du Briançonnais et de la Commune de Bardonecchia.

En parallèle, la commune de Névache porte un projet d'aménagement des parkings et de canalisation de la fréquentation en Vallée Étroite. Accompagné par le bureau d'études paysager Akene et mené en étroite collaboration avec l'animatrice Natura 2000 et les services de l'État (DDT et DREAL pour Natura 2000 et le Site Classé) ; ce projet d'aménagement décrit de manière précise l'usage choisi des différentes zones de stationnement tout le long de la Vallée Étroite (maintien, suppression, usages ponctuels...) et les travaux à prévoir.

Servant de permis d'aménager (autorisation nécessaire à la réalisation de travaux), cette étude d'un montant de 15 108 € TTC a été financée en partie grâce à 5 060 € obtenus auprès de la Région Sud et l'État (FNADT).

Les enjeux écologiques et paysagers ont été pris en compte dans ce projet qui répond aux objectifs de préservation de la qualité paysagère et de la biodiversité du site. Il vise en effet à diminuer le stationnement des voitures dans les milieux naturels, à mieux délimiter les parkings existants, à éviter tout débordement dans les milieux naturels. Ces aménagements visent également à construire au moins 2 places à feux identiques à celles installées dans la plaine de Plampinet (lire par ailleurs) pour proposer une alternative sécurisée face à la pratique des feux sauvages de plus en plus problématiques face au risque incendie sur ce site.

Dossier déposé au titre l'urbanisme et soumis à l'autorisation du Ministère en charge de l'environnement dans le cadre du Site classé, la commune va poursuivre ce projet en démarrant la consultation des entreprises et espère initier les travaux à l'automne 2024.



Détail du projet d'aménagement du parking le plus proche du hameau des Granges.

Natura 2000, une expertise bienvenue pour comprendre et agir sur la gestion de la fréquentation touristique



► Gérer pour maîtriser la sur-fréquentation

UN SITE NATURA 2000 À LA BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE PORTÉ PAR LA COMMUNE DE NÉVACHE

La richesse en espèces patrimoniales et milieux naturels remarquables de la Vallée de la Clarée et de la Vallée Étroite ainsi que du Granon est reconnue et préservée par l'Union européenne, via son inscription dans le réseau écologique européen Natura 2000. Le site Natura 2000 « Clarée » couvre une superficie de 25 732 hectares sur 5 communes des Hautes-Alpes : Néevache, Val-des-Prés, Saint-Chaffrey, la Salle-les-Alpes et le Monétier-les-Bains.

La commune s'est investie dans cette politique environnementale dès la création du site Natura 2000 et le début de son animation en tant que collectivité animatrice du site Natura 2000. Ce portage communal a été conforté en 2021 lors du renouvellement de la présidence du Comité de pilotage du site Natura 2000 par Claudine Chrétien, maire de Néevache. Nous pouvons observer aujourd'hui que ce portage politique participe à la bonne intégration des enjeux écologiques dans les projets du territoire et favorise un travail conjoint et un soutien fort des partenaires techniques et financiers (services de l'État et de la Région).

DES ACTIONS POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ...

Différentes actions d'études et de gestion des milieux naturels sont menées sur ce site Natura 2000. Parmi les actions marquantes récentes, nous pouvons citer le Contrat Natura 2000 porté par la commune de Néevache qui a permis de restaurer le sentier de grande randonnée 57 du Tour du Thabor afin de préserver du

piétinement la vaste zone humide des Rochilles. Ce projet d'un montant de 7 540 € a bénéficié de 53% de financements européens avec le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et 27% de subventions de l'État, complétés par 20% d'autofinancement de la commune.

L'animation du site Natura 2000 permet aussi de gérer la présence d'une espèce invasive qui menace notamment nos prairies de fauche : le Bunias d'Orient. L'organisation de chantiers bénévoles permet chaque année de limiter sa présence sur les 2 stations répertoriées sur la commune.

... AUX ACTIONS DE COMMUNICATION ET SENSIBILISATION FACE À LA FORTE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE DE LA CLARÉE

La communication et sensibilisation des différents publics est un volet important pour le site Natura 2000 « Clarée ». En effet, ce site patrimonial attire de nombreux visiteurs de tous profils (randonneurs, VTTistes, familles, sportifs...) et la Clarée est l'un des sites les plus fréquentés, l'été, dans les Alpes de Sud.

En plus d'une fréquentation croissante d'année en année, nous constatons depuis 2020 une nouvelle fréquentation correspondant à une nouvelle clientèle et des profils de visiteurs différents, ce qui nécessite d'être plus pédagogiques, d'adapter son discours en termes de sensibilisation et d'informations.

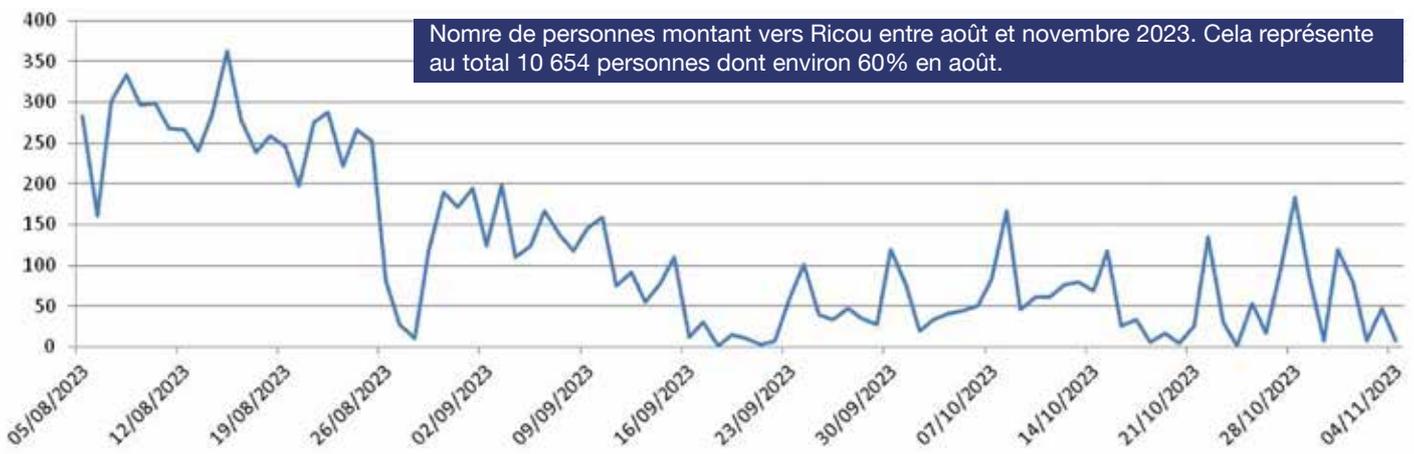
Ces évolutions quantitatives et qualitatives de la fréquentation touristique entraînent ainsi une pression plus forte sur les milieux naturels et un dérangement plus important de la faune sauvage.

Les comportements inadaptés en milieux naturels sont aussi de plus en plus fréquents et impactants sur les milieux naturels et notamment les milieux sensibles (lacs, zones humides, prairies de fauche...).

Parmi les nouvelles actions, citons la création en 2023 d'un poste d'écogarde Natura 2000 pour toute la période estivale. Ses missions : informer et sensibiliser les randonneurs et visiteurs sur la fragilité des milieux, la réglementation existante et les bons comportements à adopter en milieu naturel. Financé avec le



Pavage des Rochilles avant/après restauration.



concours de l'Union européenne, via le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'État, cette veille et présence sur le terrain s'avèrent aujourd'hui indispensable pour la préservation du site Natura 2000 « Clarée ».

Cette nouvelle mission a été co-construite avec tous les acteurs du territoire avec à la clef un poste sur juillet-août 2023. Cette première saison 2023 d'écogarde Natura 2000 confirme la nécessité et le bénéfice d'actions de sensibilisation et de surveillance sur l'espace, afin d'atténuer les effets de cette fréquentation extrêmement importante et impactante sur les milieux ainsi que sur l'intégrité paysagère et la quiétude du site. Ce poste d'écogarde est reconduit pour la période estivale 2024.



Ecogarde en mission de sensibilisation et de veille au Grand lac de l'Oule.

ÉTUDIER LA FRÉQUENTATION POUR AGIR EN CONSÉQUENCE

La commune s'est équipée d'un écomètre. Cet outil nous permet de connaître précisément le nombre de passages sur un sentier tout au long de la saison. Les premiers comptages ont été faits sur la montée vers le refuge Ricou entre le 5 août et le 5 novembre 2023 dont voici les résultats. Plus de 6000 personnes sont montées à Ricou au mois d'août avec un pic à 363 personnes le 15 août 2023.

Mieux connaître et quantifier la fréquentation d'un site naturel, apporter de l'objectivité : voilà les objectifs de l'acquisition de ces données chiffrées. Elles nous permettent aussi de nous situer par rapport à d'autres sites fréquentés et d'apporter des arguments à toutes nos demandes de partenariats techniques et financiers en lien avec la fréquentation touristique et la préservation des milieux naturels.

UNE RÉGLEMENTATION POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DU SITE ET SA FRÉQUENTATION

La commune de Névache a pris un arrêté municipal interdisant le camping sauvage, la baignade dans les lacs, la divagation des chiens ou encore rappelant l'interdiction du caravaning et des feux de camp et de plein air. La définition du bivouac y est précisée : être à au moins 1 heure de marche d'une route ou d'un hameau et installer la tente entre le coucher et le lever du

soleil. Le bivouac est autorisé sur la commune sous ces conditions et cependant interdit dans un périmètre de 500 mètres autour du refuge des Drayères pour préserver les milieux fragiles sur ce site.

Toutes ces mesures et restrictions sont essentielles à prendre afin de préserver notre territoire. Elles ont été bien comprises et acceptées par les locaux et les visiteurs tout au long de l'été 2023.

DES ACTIONS DE POLICE NÉCESSAIRES SUR LES SITES LES PLUS PROBLÉMATIQUES

La commune de Névache s'étend sur la vallée de la Clarée mais également sur la Vallée Étroite. Vallée éloignée qui présente une très forte fréquentation en majorité de culture italienne. Afin de maîtriser les flux, limiter le risque incendie et limiter les débordements, la commune de Névache a donc noué depuis 2022 un partenariat avec l'Office National des Forêts pour organiser des missions tout au long de l'été. Elles prennent la forme de patrouilles de surveillance, sensibilisation et verbalisation réalisées principalement en Vallée Étroite, au col de l'Échelle et dans la plaine de Plampinet. Ce dispositif entièrement financé par la commune de Névache a déjà eu des effets sur les comportements inadaptés et a permis la sensibilisation de plus de 600 personnes sur 6 patrouilles effectuées en 2022. En 2023, la météo a impacté le nombre de patrouilles, au nombre de 3, mais qui furent une réussite avec tout de même 170 personnes contrôlées, dont 18 verbalisées.



Des flux touristiques mieux maîtrisés malgré un système à améliorer

 **En cours**

► Agir sur la gestion des flux (Clarée et Vallée Étroite)

Depuis 2022, le stationnement devenu payant pour le parking de Laval permet l'embauche de 3 agents chargés de mieux accueillir, renseigner et optimiser les places de parking.

Preuve que cette thématique est riche et étendue, le sujet a déjà été abordé longuement dans les précédentes éditions et au fil de ce journal dans plusieurs articles. Nous ne ferons ici qu'une revue rapide des réalisations depuis 2020.

2020, création d'un groupe de travail « flux touristiques »

- Composé d'une quinzaine de citoyens et élus avec pour principale réalisation, ce groupe est encore actif aujourd'hui. La première réalisation fut la matérialisation provisoire d'un cheminement piéton Ville-Haute/Ville-Basse

2021, changement de paradigme dans la gestion des flux avec :»

- Filtrage des véhicules à Roubion pour stationner le maximum de véhicules à cet endroit et donc désengorger le village

- Pérennisation et embellissement du cheminement piéton Ville-Haute/Ville-Basse avec des séparateurs en bois

- Mise en place des 2 barrières automatiques à Ville-Haute pour empêcher plus strictement l'accès au hameau et la Haute Vallée

2022, renforcement et amélioration

du nouveau dispositif :

- Embauche de 3 agents de stationnement par la commune financées par la mise en place du stationnement payant à Laval, pour mieux accueillir, renseigner et optimiser les places de parking à Roubion (éviter l'étalement des zones de parking)

- Création de 15 places de stationnement « zone bleue » à Ville-Haute

- Nivelage du parking de Laval, pose d'une barrière et de blocs pour empêcher le stationnement dans des zones humides

- Amélioration de la gestion des flux et information dans le parking de Roubion, et meilleure matérialisation de tous les arrêts navette, avec intégration de panneaux pédagogiques pour la file d'attente de Ville-Haute

- Réparation des barrières automatiques vandalisées et pose de caméras de surveillance

- Acquisition de 60 nouveaux séparateurs en bois pour étendre le cheminement piéton de bord de route jusqu'à Croix de Mission et créer 3 chicanes pour diminuer la vitesse des automobilistes sur la première partie du village

- Installation de signalétique réglementaire sur des parkings et voies

d'accès

- Création d'un plan intégrant un « code de bonne conduite », disponible au format papier et numérique pour permettre aux visiteurs de mieux se repérer et valoriser les atouts du village

2023, nouveaux compléments

- Création d'une nouvelle navette qui relie du 10 juillet au 18 août Briançon à Névache à raison de 7 allers/retours par jour.

- Mise en place d'un système d'achat des tickets de navette sur internet

- Déclinaison du plan du village sur des panneaux d'information dans toute la vallée

- Complément de la signalétique réglementaire posée en 2022

Ces 4 années auront donc vu de nombreuses évolutions que ce soit sur les sujets pour lesquels la commune est décisionnaire, notamment les stationnements, ou les navettes qui sont du ressort de la Communauté de Communes et pour lesquels la commune essaye d'influencer les décisions prises.

Le gain visible de ces évolutions est indéniablement la tranquillité



Le camping sauvage reste une problématique malgré de nombreuses actions entreprises depuis 2021, notamment la pose de panneaux réglementaires comme ici à Laval.

Gestion des camping cars : des actions déjà entreprises mais beaucoup reste à faire

! ? À faire

► Gestion des aires de stationnements des camping-cars

(re)trouvée sur et aux abords de la route principale traversant le village et au-delà, appréciée des riverains, piétons, cyclistes... Certes, puisqu'aucune solution miracle n'existe, les contraintes demeurent (le temps d'attente à certaines heures au filtrage à Roubion, la lourde gestion du système de barrière...), nous faisons au mieux pour les minimiser avec les moyens d'action dont nous disposons.

Un point noir de la gestion des flux touristiques reste sa limitation actuelle dans le temps, calquée sur la période de fonctionnement des navettes de la Haute Clarée. En résulte des situations chaotiques notamment à Laval, dont les parkings ne peuvent absorber le flux de véhicules s'y rendant hors période de fonctionnement des navettes. Faute de réussir à convaincre la CCB d'augmenter la durée de fonctionnement des navettes (notamment sur fin août), la commune envisage pour l'été 2024 d'embaucher ses agents d'accueil-stationnement sur tout juillet et août, afin d'empêcher l'accès en voiture à Laval dès lors qu'il n'y a plus de place de parking disponibles.

La commune agit pour contrôler la prolifération des camping-cars dans toute la vallée, surtout au milieu d'espaces naturels où ils nuisent entre autres à la faune et à la flore.

Dans les faits, cela s'est traduit par 4 types de mesures :

- En 2021, des échanges nombreux avec l'application collaborative de camping-caristes « park4night » pour supprimer tous les lieux référencés comme idéaux pour « camper en pleine nature avec son van » (passerelle de Debaret, plaine de Plampinet, chapelle Sainte-Barbe...) et empêcher les nouveaux référencements de ce type, tout en renforçant la communication sur les campings présents et la réglementation en vigueur dans la vallée.

- Depuis 2021, la pose de nombreux panneaux réglementant les horaires de présence des camping-cars ou interdisant l'accès à des chemins et prairies (signalétique ou pose de bloc), complétés par des panneaux de signalétique routière aux entrées de la commune (réglementation sur les feux et le camping sauvage).

- Depuis 2022, le financement d'opérations de police de l'environnement (lire par ailleurs) assurées par l'ONF, qui effectuent entre autres une veille sur le camping sauvage.

- Depuis 2023, l'augmentation de la durée d'ouverture du camping municipal de la Lame afin d'offrir aux camping-cars une solution « légale » plus tôt et plus tard dans la saison, ainsi que la prise d'un arrêté renforçant les réglementations existantes concernant le camping sauvage, le bivouac et les feux de camp et de plein air.

Malgré toutes ces mesures, le camping sauvage existe encore sur toute la vallée. Nous en avons conscience mais la commune lutte avec ses moyens pour tenter de trouver des solutions à l'année. Actuellement nous nous penchons sur un autre sujet problématique lié aux camping-cars : le dysfonctionnement de la borne de vidange existante à la station d'épuration, dont l'emplacement n'est pas accessible toute l'année et surtout, est inadapté à l'accueil d'un gros volume de vidange.

Moult bonnes énergies pour l'entretien des sentiers et secteurs d'escalade



► Entretien des sentiers de randonnée et leur balisage



Rénovation du chantier des Thures par les équipes de « Environnement & Solidarité CPIE - Valorisation des Territoires de Montagne »

Comme pour beaucoup d'autres sujets, le village peut compter sur la bonne volonté de citoyens et associations pour entretenir ses centaines de km de sentiers de randonnée. Petit tour d'horizon du travail mené sur la commune grâce, entre autres, aux associations « Environnement & Solidarité CPIE - Valorisation des Territoires de Montagne », « coordination sentiers Névache », « Escalade 05 » ou encore « Randonneurs Baliseurs du Briançonnais ».

DES NOUVELLES PASSERELLES À LA PELLE...

Nombreuses sont les passerelles à s'être refait une beauté, et ce dès 2020 grâce à des bénévoles névachais sur les chemins de fond de vallée, notamment du Jadis vers Roche-Noire et sous la chapelle de Bon-Secours. Dans le même temps, le CPIE a fait de même sur le sentier de Côte Rouge (reliant Buffère

à Cristol) en rénovant une passerelle en mauvais état au point coté 2092 du vallon de Cristol. À l'automne 2021, c'est le pont du Rately qui s'est offert un joli coup de neuf, le tout réalisé intégralement en régie par l'équipe des Services Techniques municipaux.

Au matin du 14 juin 2023, une vaste nouvelle vague de reconstruction était lancée avec un hélicoptage des matériaux. Les nouvelles passerelles au programme : Biaune (chemin de ronde), sous le lac Rond des Muandes pour rejoindre les Drayères et entre les Drayères et Laval (2 passerelles). Les efforts se sont poursuivis à l'automne sur le secteur de la Meuille et au niveau du pont du Mouttet reliant Laval aux Drayères par la rive droite de la Clarée. Le CPIE est également intervenu pour prolonger le caillebotis du marais d'une quarantaine de mètres survolant une zone humide.

La dernière-née des passerelles a trouvé sa place entre Plampinet et Val-des-Près pour améliorer le passage de la liaison endommagée par des crues, grâce à des écoinçons donnés par la scierie Rochas et une belle corvée bénévoles (lire en page 28).

... ET DES ENTRETIENS MULTIPLES...

La commune confie chaque année des entretiens courants de sentiers à l'association « Environnement & Solidarité CPIE - Valorisation des Territoires de Montagne » au travers d'une convention pour 15 000 € de travaux à réaliser selon les besoins de l'année. Parmi les chantiers notables :

- Déviation du début du sentier de montée à Pécé, pour éviter la passerelle détruite l'année précédente en restant intégralement en rive gauche du torrent des Acles depuis l'entrée du hameau de Plampinet,
- Rénovation du sentier des Thures avec la reprise de l'assiette du sentier (élargissement, emmarchements, épierrage), la gestion des eaux de ruissellement (pose de revers d'eau), et depuis réalisation d'un entretien annuel au passage des deux ravines avant d'atteindre la cheminée de fée par la rive gauche,
- Nettoyage d'arbres tombés au milieu de la Clarée,
- Reprise du sentier à son début vers le lac Long avec pose de piquets reliés par une cablette destinés à canaliser les randonneurs sur le sentier, malheureusement rapidement vandalisés,
- Mise en défens des sentes secondaires de la montée au lac des Béraudes avec reprise des assises du sentier principal,

- Réfection du sentier entre le refuge et le col du Chardonnet avec gestion de l'écoulement de l'eau et mise en défens des sentes annexes pour éviter la diavagation des randonneurs,

- Grosse reprise du sentier menant sur la via cordata de l'Aiguille Rouge depuis le col de l'Échelle avec création d'une assiette de sentier correcte et un rafraîchissement général notamment sur la dernière portion d'accès au Piton Rouge,

- Élagage, reprise d'assise, épierrement sur tout le linéaire du sentier menant au Creux des Souches,

- Amélioration du sentier entre le pont et la cascade de Fontcouverte avec là encore l'objectif de canaliser les visiteurs sur un seul sentier,

- Reprise des assises, gestion des eaux et bouchage des variantes du sentier des Rochilles, comprenant la restauration complète d'un pavage traversant la zone humide via un contrat Natura 2000,

- Complément du travail réalisé bénévolement sur la liaison entre Plampinet et Val-des-Prés avec réalisation une banquette et élagage léger sur tout le linéaire.

L'entretien des sentiers ne serait pas suffisant avec ces missions confiées au CPIE. La commune peut fort heureusement compter sur l'engagement de ses habitants. En 2020, le sentier des balcons a bénéficié d'un grand toilettage : dégagement de nombreux arbres déracinés, reprise de l'assiette du sentier, réouverture d'une ancienne portion plus agréable, élagage... En 4 ans, des bénévoles ont dégagé quantité d'arbres tombés sur les sentiers, et entretenus des kilomètres (élagage, reprise, balisage...) : sentier de l'Échelle vers les Granges de la Vallée Étroite, sentier des coupes dans le Bois Noir, sentiers sous Côte Rouge aux abords de Debarets (en rive gauche comme en rive droite), montée de Fanager vers la chapelle de Bon Rencontre... À toutes ces bonnes volontés, la commune et ses nombreux randonneurs peuvent adresser un grand merci, en espérant que cela continue ainsi !

...Y COMPRIS POUR LES SITES D'ESCALADE ET VIA CORDA

Les sites d'escalade ne sont pas en reste quant aux entretiens réalisés. Avec l'aide du département et de l'association escalade 05, la commune a procédé à la mise aux normes des sites d'escalade de la commune :

- Remplacement des relais pour le site de Lacou
- Rénovation complète du secteur du Rocher qui Répond à Plampinet
- Dés-équipement des secteurs du Sapet et de la grotte des 50 ânes devenus obsolètes et dangereux
- Amélioration de la via cordata de l'Aiguille Rouge au niveau de la traversée du bunker

En complément, l'association Coordination Sentiers a balisé une section du col de la Grande Hoche à la demande du Club Alpin Italien, pour faire une boucle avec la via ferrata du Charra vers le col des Acles. Le site d'escalade de Lacou a quant à lui bénéficié d'un travail du CPIE pour créer un sentier contournant les champs de pâturage en amont du site, en contrebas de la route.



Bénévoles à l'œuvre pour construire des passerelles, ici à Biane (chemin de ronde).

Après une première édition 2021 sur un week-end entier (Haute Vallée le samedi et col de l'Échelle le dimanche), notre journée « route sans moteur » se concentre désormais sur le col de l'Échelle en s'intégrant dans l'opération départementale « Cols réservés ». Le principe ? Des cols mythiques et routes de montagne fermées à la circulation motorisée et réservées aux cyclistes de 9h à 12h. La commune peut compter pour cette opération sur l'implication de son service activités touristiques aux côtés de l'Office du Tourisme des Hautes Vallées. Cette opération rencontre un franc succès avec plus de 200 cyclistes comptabilisés à chaque édition ! En piste le 9 juillet 2024 pour la 4ème édition !

Rendez-vous
le 9 juillet
pour le Col
de l'Échelle
réservé !

✔ Fait

► Organisation de journées « route sans moteur »

Une gestion du domaine nordique repensée

► Considérer le domaine nordique au sens large, incluant toutes les activités d'hiver en les diversifiant

Développer et adapter le domaine nordique au changement climatique tout en optimisant les recettes et les dépenses, tel est le numéro d'équilibriste que l'équipe de passionnés mène au fil des saisons.

CAPITALISER SUR LE SKI DE FOND...

Depuis la crise COVID qui aura permis à des clients habitués du ski alpin de découvrir l'activité ski de fond, ce sport a le vent en poupe au niveau national. Il est plus que jamais le fer de lance du tourisme hivernal à Névache, avec une dynamique que la commune a suivie par la création en 2021 du poste de responsable des activités touristiques. En permettant une gestion à l'année, la commune peut bâtir une vision plus stratégique des activités touristiques en général. Autour de ce poste se structure peu à peu une nouvelle équipe de saisonniers qui permet de travailler dans la durée sur l'amélioration du domaine nordique. Depuis, la commune a pu miser sur une meilleure préparation des pistes pour faire face à la diminution de l'enneigement. Avec le concours des propriétaires fonciers, des STM ou même de bénévoles, nombreux sont les petits travaux menés chaque automne pour permettre d'ouvrir les pistes même avec peu de neige : épierrage, terrassement, réfection de passerelles, abatage d'arbres...

Au cours de l'hiver, la commune s'est aussi structurée pour mieux maîtriser ses dépenses sans transiger sur la satisfaction des clients. Cela se traduit par plus de vigilance sur les heures de damage et une importance accrue portée aux animations, à la communication ou à la qualité de service : création de jeux « Planchettes Chrono » ou « trouvez



De plus en plus de fondeurs découvrent Névache en skating ou classique.

Nordik », lancement d'un bulletin d'état des pistes sur internet ou de comptes facebook/instagram, entretien des tables de pique-nique, renforcement de la signalétique...

Symbole du travail réalisé, quelques chiffres de l'hiver 2023-2024 pour les pistes de ski de fond (comparés à la moyenne des 15 dernières années entre parenthèse) : 101 jours d'ouverture (102,6) malgré un enneigement cumulé de 260 cm (349 cm) pour un record de chiffre d'affaires de 146 954 € (85 348 €).

...ET MIEUX INTÉGRER TOUTES LES ACTIVITÉS D'HIVER

L'hiver à Névache, ce sont aussi les téléskis. Depuis la reconstruction de celui du Bois-Noir victime d'un incendie, le fonctionnement a été revu, avec plus d'implications des pisteurs-secouristes nordiques auprès des téléskis. En plus d'assurer le damage, ils aident notamment chaque matin aux manœuvres de sécurité ou encore vendent désormais 1/3 des forfaits alpin au chalet nordique depuis l'arrêt des ventes à Bois-Noir.

Activité nordique à la mode et prisée des vacanciers, les chiens de traîneaux sont aussi mieux intégrés

au fonctionnement du domaine nordique. La redevance dont ils s'acquittent augmente peu à peu en échange d'une signalétique renforcée ou encore de solutions encore à parfaire pour permettre de pratiquer cette activité même qu'en l'enneigement est limité.

Enfin, c'est sans doute la promenade à pied ou en raquettes qui bénéficie au plus grand monde. Le service des pistes entretient et sécurise tout au long de l'hiver plusieurs kilomètres d'itinéraires autour du village, mais aussi plus loin avec les itinéraires de montagne (tels que col de l'Échelle et Haute-Vallée) damés en moyenne 15 fois par hiver. Récemment a aussi été (re)créé un troisième itinéraire raquette, celui du « belvédère de Névache » donc la signalétique a malheureusement été victime de vol. La question se pose toutefois quant au financement face aux efforts fournis pour ces pratiques, car la création d'une « contribution volontaire activités hors ski » depuis 2020 rencontre pour l'heure un succès limité (moins de 1 000 € de participation par hiver) ... Malgré des promeneurs satisfaits de pouvoir marcher sans trop de difficulté ou sans s'équiper de raquettes notamment.



En bref: travaux et projets

La commune aux côtés de l'OTHV

✓ Fait

► Accompagner l'OTHV - La Clarée

Pour preuve de l'implication de la commune dans l'Office du Tourisme des Hautes Vallées (OTHV), la présidence de cet organisme intercommunautaire est assurée par Jacques Caraplis, conseiller municipal de Névache délégué au tourisme. Nous vous présentons ici succinctement quelques sujets développés pour mieux accueillir les vacanciers.

Depuis 2022, un plan de Névache est proposé pour mettre en valeur les commerces et éclairer les nouveaux venus sur les atouts des différents hameaux. Il est le fruit d'une collaboration de plusieurs semaines où le personnel de l'OTHV a œuvré pour cibler les informations recherchées par nos visiteurs, lister les commerces et points d'intérêts, rédiger une partie des textes effectuer les relectures... Disponible au format numérique, il est aussi présent sur des panneaux disposés dans tout le village, et également en une version papier remise à jour dès épuisement des stocks, grâce à un travail toujours conjoint entre les équipes de la mairie et de l'OTHV.

L'office de tourisme est également un lieu où nos visiteurs peuvent acheter les forfaits de ski de fond en hiver, permettant ainsi de disposer d'un point de vente de part et d'autre du village avec celui du chalet des pisteurs à Roubion. Cette collaboration se traduit aussi bien sûr par l'agence postale communale appréciée de beaucoup !

La commune et l'OTHV unissent également leurs forces pour assurer ensemble la formation du personnel d'accueil des parkings et du camping municipal. Un atout indéniable pour uniformiser le discours et améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs de la commune. C'est également un vrai plus pour sensibiliser le grand public au respect de la vallée, nos 2 entités diffusant un « code de bonne conduite » lui aussi consensuel.

Les événements locaux sont mis en lumière, grâce à une présence régulière de l'équipe de l'office de tourisme des Hautes Vallées. En termes d'accueil comme sur l'opération « col réservés », ou de communication par la réalisation de contenus (photos et petites vidéos) efficaces pour le relais des événements sur les réseaux sociaux, toujours très actifs.

Dans un avenir proche, la commune travaille avec l'accompagnement de l'office de tourisme sur l'installation d'un logiciel de réservation en ligne pour le camping municipal de la Lame. En espérant que cette entraidre qui fait sens pour nos visiteurs continuent encore longtemps !

Ça n'était pas dans les programmes électoraux mais ce sont des projets nouveaux ou des aménagements courants qui ont vu le jour en 2023 : découvrez ici quelques-uns des nombreux travaux récents. Des réalisations permises par l'implication de tous les services de la commune, de bénévoles et la participation financière de partenaires institutionnels que nous remercions tous ici !

Précision : par soucis de cohérence, nous avons essayé de fournir tout au long de ce journal les montants des projets en TTC, mais les subventions indiquées en pourcentage sont versées sur le montant HT.



EMBELLISSEMENT DU DSE DE ROUBION ET RÉFEC- TION DE VOIRIE À VILLE- HAUTE

Dernier Dispositif Semi-Enterré (DSE) pour la collecte d'ordures à goudronner, celui situé à proximité de l'école de Roubion a été finalisé en même temps que la réfection de voirie à Ville-Haute. Avant cela, les Services Techniques Municipaux ont effectué en régie les travaux pré-paratoires avec la construction d'un soutien en gabion, le terrassement et la pose des bordures de la

future plateforme goudronnée autour des DSE.

Coût de l'opération : 28 767 € avec la participation du Département des Hautes-Alpes à hauteur de 13 046 € et de la Communauté de Communes du Briançonnais pour 4 097,75 €.



5 TONNES DE BARBELÉS EN MOINS AU COL DE L'ÉCHELLE

Le week-end du 1 et 2 juillet 2023, quarante bénévoles se sont réunis au col de l'Échelle pour un grand nettoyage de barbelés qui formaient la ligne de défense de la frontière franco-italienne pendant la Seconde Guerre mondiale. Une belle réussite également sur le plan symbolique de par la collaboration historique des branches italiennes et françaises de l'association Mountain Wilderness à l'initiative de cette opération.

Coût de l'opération : 0 € pour la commune, qui remercie chaleureusement l'association à l'origine de cette opération.



COUP DE JUS AUX PLANCHETTES

Lieu atypique à 2 pas du village, les « Planchettes » sont depuis longtemps un haut lieu de festivité au village. Si par le passé, c'était souvent la bergerie Roux qui fournissait gracieusement l'électricité quand cela était nécessaire, les

dernières manifestations (mariages, fête du village...) recouraient à des groupes électrogènes loués pour plusieurs milliers d'euros. En 2022, sous l'impulsion d'un habitant du village, le projet a commencé à être sérieusement étudié via une convention passée en juin avec « Terri-toire d'énergie - SyME 05 (autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique). Grâce à la ligne électrique aérienne qui traverse le lieu, il a seulement été nécessaire d'installer un transformateur puis des coffrets électriques adaptés aux besoins en électricité des différentes manifestations.

Coût de l'opération : 10 449,53 € à la charge de la commune auxquels s'ajoutent 17 920 € pris en charge par le SYME05



DE NOUVEAUX ARCEAUX VÉLO DANS LE VILLAGE

Dans le cadre de la compétence mobilité dont elle à la charge, la Communauté de Communes du Briançonnais a installé début juillet 2023 de nouveaux arceaux vélo en divers points du village. Les cyclistes peuvent désormais accrocher leur vélo sur 3 lieux à Ville-Haute, 1 à Ville-Basse et 1 à Roubion.

De nouvelles vagues d'installation sont prévues dans le futur (à l'école notamment), en respectant les contraintes à savoir l'implantation obligatoire sur le domaine public et non gênante pour le déneigement. N'hésitez pas à nous faire remonter (par email par exemple) les lieux où vous pensez que de nouvelles installations seraient utiles.

Coût de l'opération : 0 € pour la commune, projet financé par la CCB



LA ROUTE D'ACCÈS À LA VALLÉE ÉTROITE RE-PRO-FILÉE

Bien abîmée, la route communale d'accès au hameau des Granges de la Vallée Étroite s'est refait une beauté. Côté route départementale, la Haute Vallée de la Clarée a également bénéficié de travaux de la part du département et ses sous-traitants, avec notamment la réfection du pont du Vallon.

Coût de l'opération : pour la Vallée-Étroite, 17 730 € TTC avec la participation de la Communauté de Communes du Briançonnais à hauteur de 8 865 €.



UN NOUVEAU FOURGON POUR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Arrivé en bout de course, le fourgon Ford des services techniques a été remplacé par un fourgon Peugeot Boxer. Il vient rajeunir encore un peu plus le parc de véhicules communaux, qui depuis 2020 a déjà vu le remplacement de l'ancien Unimog par un plus récent et le changement de la motoneige au profit d'un véhicule 4 saisons.

Coût de l'opération : 20 727 €.